

PARTIE 1
**COMPTES
DE L'EXERCICE 2023**

**L'Institut Pasteur : des financements publics
et privés au service d'un objet social profondément
ancré dans une perspective de long terme**
p. 3

**Les faits marquants de l'exercice
sur les missions sociales**

Les faits marquants institutionnels
Contrats et conventions de recherche
Développement des applications de la recherche
Actions de santé publique
p. 4

Enseignement
Rayonnement du réseau international
p. 5

Activités en matière de recherche
p. 6

Les autres faits marquants de l'exercice

Gouvernance
Crise sanitaire liée à la Covid-19
Contexte économique
Modernisation des infrastructures de l'Institut Pasteur
Perspectives 2024
Événements post-clôture
p. 7

Les comptes sociaux de la Fondation Institut Pasteur
p. 8

Bilan
p. 8-9

Compte de résultat
p. 10-13

Flux de trésorerie 2023
Analyse détaillée par établissement
La fondation abritée : Pasteur Network Foundation
p. 14

Annexe aux comptes de l'exercice
Règles et méthodes comptables
p. 15

Compléments d'information relatifs au bilan
Note 1 — *Immobilisations incorporelles et corporelles*
p. 16-19

Note 2 — *Immobilisations financières*
p. 19-20

Note 3a — *Échéancier des créances et des dettes*
p. 20-21

Note 3b — *Produits à recevoir et charges à payer*
p. 21

Note 4a — *Valeurs mobilières de placement*
Note 4b — *Stocks et en-cours*
Note 5 — *Fonds propres*
p. 22

Note 6 — *Autres fonds propres*
p. 23

Note 7 — *Fonds reportés et dédiés*
p. 23-24

Note 8 — *Provisions pour risques et charges*
p. 24-25

Note 9a — *Charges constatées d'avance*
Note 9b — *Produits constatés d'avance*
p. 25

Compléments d'information relatifs au compte de résultat
Note 10a — *Les produits d'exploitation*
p. 26-28

Note 10b — *Les charges d'exploitation*
p. 29

Note 11 — *Le résultat financier*
p. 30

Note 12 — *L'excédent ou le déficit exceptionnel*
p. 31

Note 13a — *Le compte de résultat par origine
et destination (CROD)*
p. 32-33

Note 13b — *Le compte d'emploi annuel des ressources
collectées auprès du public*
p. 34

**Le compte d'emploi des ressources collectées
auprès du public (CER) et le compte de résultat
par origine et destination (CROD)**

*Le compte d'emploi des ressources collectées
auprès du public (CER)*
p. 35-36

Le compte de résultat par origine et destination (CROD)
p. 36

Autres informations

Note 14 — *Engagements hors bilan*
p. 39-40

Note 15 — *Effectif des salariés au 31 décembre*

Note 16 — *Rémunérations*

Note 17 — *Autres informations*
p. 40

PARTIE 2
**RAPPORT DU COMMISSAIRE
AUX COMPTES**

**Rapport du commissaire aux comptes
sur les comptes annuels**
p. 41-44

COMPTES DE L'EXERCICE CICE 2023.

L'INSTITUT PASTEUR

Le modèle économique de l'Institut est caractérisé par une pluralité de sources de financement, publiques et privées, mises au service d'un objet social profondément ancré dans une perspective de long terme, qui est de contribuer à la prévention et au traitement des maladies, par la recherche, l'enseignement et des actions de santé publique.

FONDATION reconnue d'utilité publique depuis sa création en 1887, l'Institut Pasteur se doit également de détenir et faire prospérer un patrimoine qui s'est constitué au cours de son histoire ; la bonne gestion de cette dotation garantit sa capacité à réaliser ses missions sociales sur le long terme.

Dans ce cadre, les ressources annuelles de l'Institut Pasteur ont pour vocation non seulement à couvrir les dépenses courantes de l'exercice liées à la réalisation de ses missions, à ses charges de collecte de fonds et à son fonctionnement mais aussi à abonder son fonds de dotation.

La gestion du patrimoine de l'Institut Pasteur, qui est constitué essentiellement de quatre types de biens – l'immobilier, les placements financiers à long terme, la trésorerie et les titres de participation – a pour objectif de pérenniser l'action de ce dernier, en dégagant des ressources à long terme pour l'investissement et des revenus annuels permettant d'assurer ses missions d'intérêt général. Le cadre de référence de la gestion du patrimoine de l'Institut Pasteur, qui en fixe les objectifs et principes généraux, est disponible sur notre site <http://www.pasteur.fr>.

Classes d'actifs	2023	2022	Écart
Trésorerie	80	94	-14
Placements financiers à long terme cotés	630	587	+43
Obligations zone euro	79	53	+26
Actions zone euro	184	165	+19
Actions internationales	366	369	-3
Placements financiers à long terme non cotés	330	316	+25
Immobilier de rapport	227	240	-2
Immobilier physique	174	185	-11
Immobilier "papier"	53	54	-1
Capital investissement/infrastructure	73	50	+23
Partenariats stratégiques	30	24	+6
Divers	1	2	-1
TOTAL PATRIMOINE PRODUCTIF	1 039	997	+42

L'attention des organes de direction de l'Institut Pasteur se porte particulièrement sur la qualité de la recherche de l'Institut qui se matérialise notamment par l'excellence des publications de ses chercheurs, le nombre et l'inventivité des brevets déposés, sa renommée internationale, l'intensité des partenariats industriels et académiques, et donc sur la qualité des plateaux techniques et autres services mis à la disposition des chercheurs.

L'organisation, la gouvernance de l'Institut Pasteur, de même que la présentation de ses comptes annuels, traduisent son modèle économique, dans le respect des normes comptables applicables aux fondations reconnues d'utilité publique.

Les comptes sociaux présentés ci-après concernent la Fondation « Institut Pasteur » à Paris et, en application des règles sociales et fiscales, les instituts de Guadeloupe, de Guyane et de la Nouvelle-Calédonie sont intégrés dans les comptes annuels de la fondation, ainsi que la fondation abritée « Pasteur Network Foundation ». Les excédents ou déficits des trois Instituts (« IP Guadeloupe », « IP Guyane » et « IP Nouvelle-Calédonie ») sont présentés au compte de résultat sous trois rubriques de contribution aux excédents ou déficits d'exploitation, financiers et exceptionnels. ●

LES FAITS MARQUANTS DE L'EXERCICE SUR LES MISSIONS SOCIALES

Les faits marquants institutionnels

Célébration des 40 ans de la découverte du VIH à l'Institut Pasteur.

- **Film VIH** : Plus de 4,9 millions de contrats avec le public (dans les salles de cinéma en juin 2023 et sur les réseaux sociaux) ;
- **Évènement à Ground Control** : 250 billets tables rondes et plus de 300 billets réservés concert pour 150 personnes présentes (1,9 k vues replay Youtube) ;
- **Évènement « Le VIH, 40 ans après » (youtube.com)** :
 - Communication : 1 195 retombées dans la presse, 29 posts LinkedIn, 45 tweets, 65 publications sur pasteur.fr générant plus de 30 700 vues ;
 - Colloque scientifique : 420 participants à la cérémonie d'ouverture et plus de 33 intervenants nationaux et internationaux (*Home – 40 years of HIV science* (conferences-pasteur.org)) ;
 - Cérémonie en l'honneur de Françoise Barré-Sinoussi : 600 participants et 20 intervenants (*VIH-sida : un combat pour la vie, 40 ans après la découverte du virus*).

Contrats et conventions de recherche

Sur le plan national, 94 nouveaux projets ont mobilisé un budget de 21,4 M€ :

- L'Agence nationale de la recherche (ANR) a financé 62 projets pour un montant de 16,9 M€ ;
- Les autres bailleurs nationaux (ANRS MIE, FRM, LNCC, ARC, Sidaction, Région Île-de-France, etc.) ont financé 32 autres projets pour 4,5 M€.

Concernant les projets obtenus en 2023 et qui seront déployés sur les prochaines années, le programme France 2030 est une source significative de financement avec près de 72,0 M€ : 2 projets IHU (reConnect porté par l'IdA pour 50,0 M€ et InnovAND pour 5,0 M€), 4 chaires d'excellence en biologie santé pour 9,3 M€, 1 RHU pour 0,4 M€ et 13 projets PEPR pour 6,5 M€.

Sur le plan européen, 2023 a marqué la deuxième année de contractualisation du programme Horizon Europe ainsi que la première année de contractualisation du programme EU4Health. Ainsi, 23 projets ont débuté en 2023 pour un montant total de 18,3 M€. Concernant les projets obtenus en 2023 à venir, 21 autres projets sont acceptés pour financement pour un montant total de 16,2 M€, dont 6 ERC, parmi lesquels 3 sont portés par l'Institut Pasteur.

Sur le plan international, 16 projets ont débuté en 2023 pour un montant total de 2,6 M€. Parmi eux, les National Institutes of Health (NIH) des États-Unis ont alloué près de 1,7 M€ pour financer trois projets. Concernant les projets obtenus en 2023 à venir,

trois projets du Wellcome Trust ont été acceptés pour financement pour un montant total de 0,8 M€.

Développement des applications de la recherche

En 2022, la DARRI a poursuivi le déploiement de sa stratégie qui repose sur les principes suivants :

- Une organisation transversale qui couvre tout le processus d'innovation ;
- Un accélérateur de l'innovation qui accompagne les applications les plus prometteuses ;
- Une optimisation du positionnement des brevets sur des domaines stratégiques et une intensification de la promotion de l'activité inventive de l'Institut.

Avec 14 nouveaux contrats de collaborations (7 nouvelles licences de brevets et matériels biologiques) mis en place, la DARRI a ainsi permis des transferts de technologies vers les acteurs industriels, en veillant toujours à garantir une accessibilité des produits et services au plus grand nombre, en particulier pour les pays à faible revenu.

La DARRI a piloté 349 contrats en gestion, et l'ensemble de ses activités ont généré au total 32,8 M€ de revenus issus de partenariats industriels, dont 12,7 M€ associés à des contrats de collaboration.

Actions de santé publique

Le Centre Médical de l'Institut Pasteur (CMIP) est l'entité de l'Institut Pasteur à Paris en contact direct avec les patients. Il comporte un centre de vaccinations internationales, le centre antirabique d'Île-de-France et des consultations de maladies infectieuses, tropicales, de médecine des voyages et d'allergologie. Il est certifié ISO 9001 v2015 depuis 2018.

En 2023, l'activité de séquençage sur le suivi des variants du SARS-CoV-2, à la demande du ministère de la Santé, se poursuit. La facturation des séquences à la CPAM pour l'année 2023 est de 3,0 M€ contre 7,0 M€ en 2022.

L'activité médicale

Avec la reprise des voyages internationaux, le Centre Médical a pu retrouver ses activités ciblées sur le voyage. En préparation, avec la reprise d'une forte activité de vaccinations internationales et de médecine des voyages, à la fois auprès du grand public et de catégories particulières de voyageurs, comme les humanitaires.



La recherche clinique

Le CMIP a mis à profit la survenue de l'épidémie de mpxv pour mettre en place l'étude PoxVac22 sur la réponse immunitaire aux vaccins antivarioliques administrés dans le cadre de la campagne de vaccination réactive. Il a, par ailleurs, effectué une analyse rétrospective de ses voyageurs humanitaires, permettant de confirmer qu'il s'agissait bien d'une population à haut risque de problèmes de santé, en particulier de paludisme. Le CMIP a continué, en outre, à participer aux recherches cliniques en lien avec ses orientations médicales : cohortes dans le domaine de l'infection à VIH, physiopathologie de la maladie de Verneuil en collaboration avec le campus pasteurien et l'hôpital Necker. Un essai thérapeutique comparatif dans la maladie de Verneuil doit débiter fin 2023, visant à valider le traitement préconisé actuellement par les dermatologues du CMIP. Les connaissances nouvelles générées par ces projets justifient pleinement la place du CMIP au sein de la recherche translationnelle pasteurienne.

Enseignement

Chaque année, plus de 1 200 étudiants, doctorants et professionnels, originaires d'environ 80 pays, participent à l'un des 50 cours et ateliers dispensés à l'Institut Pasteur. Plus de 700 jeunes scientifiques sont également accueillis au sein des laboratoires du campus parisien pour y être formés à la profession de chercheur et réaliser leur projet de recherche de licence, de master et de doctorat.

L'Institut Pasteur poursuit le développement des enseignements en ligne, afin de mettre à la portée du plus grand nombre les cours présentiels couramment déployés dans le centre d'enseignement.

Rayonnement du réseau international

L'année 2023 a été marquée par la poursuite de la structuration du réseau international, commencée en 2021 avec la création de la Fondation abritée « Pasteur Network Foundation » (PNF),

organe financier du Pasteur Network (PN), et la refonte de la gouvernance du Pasteur Network, qui devient le principal organe opérationnel, en charge de l'initiation, de la validation et de l'exécution des projets.

En 2023, le Pasteur Network a poursuivi cette structuration sur plusieurs aspects :

- Définition de la stratégie scientifique du PN avec l'objectif de devenir un acteur majeur de la recherche et de la santé globale, ainsi que de sa stratégie de communication ;
- Professionnalisation de l'association Pasteur Network sur les aspects gouvernance, organisationnels et financiers ;
- Formalisation du support apportée par la direction internationale de l'Institut Pasteur ;
- Recrutement par le Pasteur Network de quatre chargés de développement régionaux (Afrique, Europe, Asie et Amériques) qui ont la responsabilité de la mise en application de la stratégie régionale du Pasteur Network, de l'animation du réseau, de développer des partenariats et de la veille sur les opportunités de financement.

Par ailleurs, en mai 2023 a été créé le 33^e Institut Pasteur du PN. Par la signature d'un accord entre le gouvernement brésilien et l'université de São Paulo, l'actuelle plateforme USPP (Université São Paulo Pasteur) devient l'Institut Pasteur de São Paulo. Une seconde plateforme se met en place progressivement sur le sol brésilien en partenariat avec la Fiocruz dans l'État du Ceará.

Cette organisation a permis l'éclosion de nouvelles opportunités pour le Pasteur Network.

L'Institut Pasteur poursuit son développement et ses collaborations bilatérales :

- Soutien aux activités de l'Institut Pasteur au Japon ;
- Développement des collaborations avec le CSIR (Council of Scientific and Industrial Research) dans le cadre de la signature

d'un Mémorandum of Understanding pour la mise en place de collaborations entre des équipes indiennes et pasteuriennes ;

- Lancement d'une collaboration avec l'agence A*STAR (Agency for Science, Technology and Research) à Singapour, via l'organisation d'un symposium conjoint, en lien avec le Pasteur Network, à l'Institut Pasteur en octobre 2023 ;
- Signature d'un MoU avec UCSF (University of California San Francisco) pour la création d'un centre bilatéral Pasteur – UCSF – QBI sur les maladies infectieuses émergentes ;
- Mise en place d'un projet de soutien aux trois établissements ultra marins (Guyane, Guadeloupe et Nouvelle-Calédonie) pour une remise à niveau réglementaire, avec l'implication de l'ensemble des services de l'IP Paris. Ce projet représente un investissement de 1,2 M€ en 2023.

L'Institut Pasteur poursuit ses actions de renforcement de la coopération scientifique avec le Pasteur Network, et au-delà, via ses dispositifs internes que sont les G4 (Groupes de recherche

à 4 ans), les PIU (Pasteur International Joint Research Units), les ACIP (Actions Concertées Inter-Pasteuriennes), les PTR (Programmes Transversaux de Recherche) et les bourses Calmette & Yersin.

Le Pasteur Network bénéficie, par ailleurs, comme chaque année, d'une subvention du ministère de l'Europe et des Affaires étrangères et d'une subvention du ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche pour soutenir ses actions de recherche et de santé publique, renforcer la gouvernance et développer les coopérations.

Activités en matière de recherche

Pour une information complète, il convient de se reporter au rapport annuel.

LES AUTRES FAITS MARQUANTS DE L'EXERCICE

Gouvernance

Le 29 mars 2023, le Conseil d'administration nomme la directrice générale Mme BELKAID. Elle a pris ses fonctions à dater du 2 janvier 2024 ;

Le 14 juin 2023, le Conseil d'administration a approuvé la nomination de M. LACLIDE au poste de directeur de l'audit et du contrôle internes (DACI) ;

Le 11 décembre 2023, M. DURAND est nommé directeur des ressources humaines par intérim.

Crise sanitaire liée à la Covid-19

L'Institut Pasteur a poursuivi ses activités sur la Covid-19 en 2023 (séquençage et connaissance du virus, mise en place de tests diagnostiques, étude épidémiologique, recherche de vaccins).

Ces activités de séquençage ont eu un impact positif sur les comptes de l'Institut Pasteur.

Contexte économique

Le contexte économique reste défavorable compte tenu de la poursuite du conflit entre l'Ukraine et la Russie et de l'inflation mondiale. Les impacts financiers sont essentiellement sur l'augmentation des coûts de personnel et des coûts de fonctionnement, et plus précisément sur l'énergie.

Modernisation des infrastructures de l'Institut Pasteur

L'Institut Pasteur poursuit son programme de rénovation et d'enrichissement de ses infrastructures et équipements de haute technologie. Pour assurer un environnement technologique de pointe, l'Institut Pasteur s'équipe de matériels scientifiques performants et innovants afin de rester compétitif au niveau international.

Par ailleurs, le plan de modernisation du campus avec le nouveau bâtiment du CMTV (Centre des Maladies à Transmission Vectorielle), projet approuvé par le Conseil d'administration le 15 octobre 2021, est en cours de réalisation.

Sur le plan informatique, l'Institut Pasteur poursuit sa modernisation d'infrastructures pour la science, mais également pour les processus administratifs.

Toutes les nouvelles technologies émergentes sont nécessaires pour permettre à l'Institut Pasteur de rester dans la compétitivité internationale (capacités de calcul et de stockage de données scientifiques, intelligence artificielle).

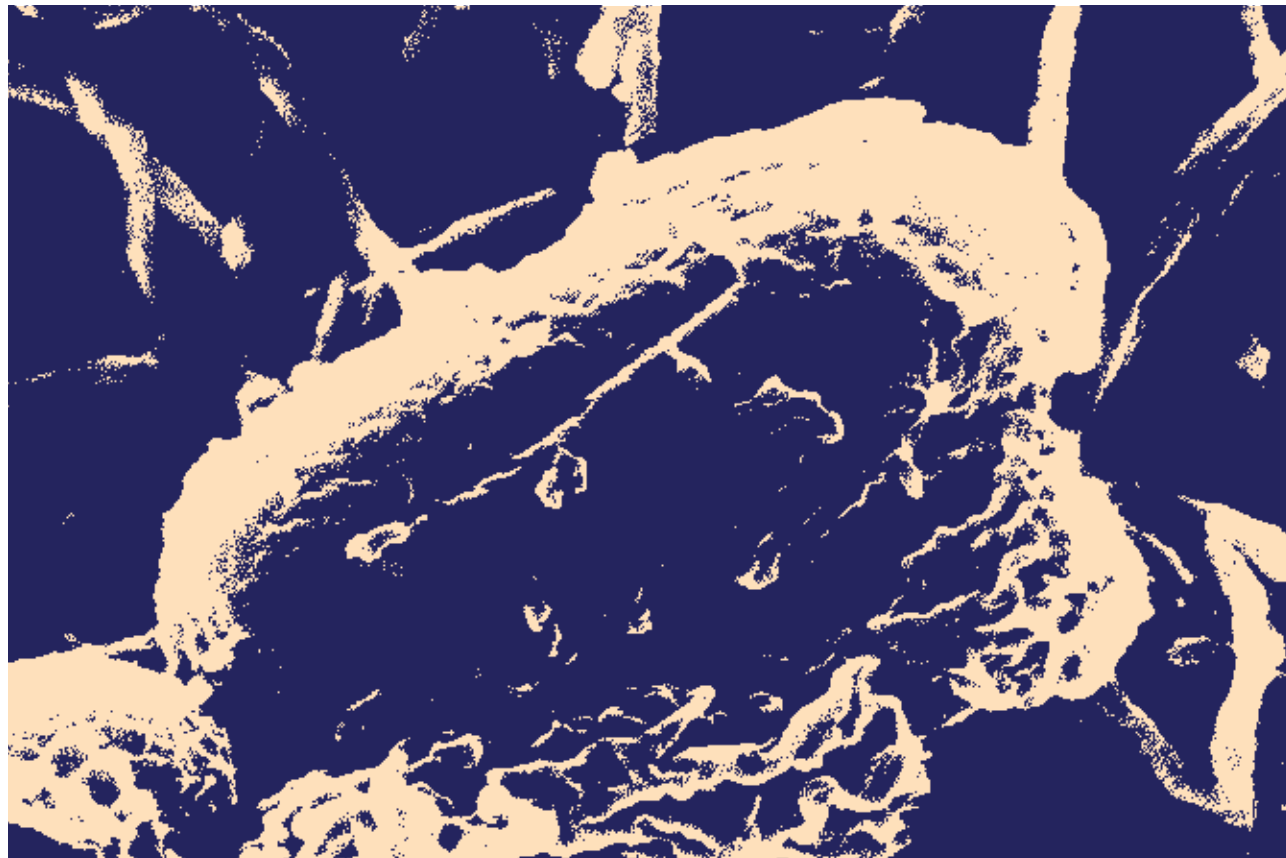
L'informatique de gestion se modernise également avec le déploiement d'un nouvel outil pour soutenir notre processus achat. De plus, un projet de refonte de l'outil RH est en cours d'étude.

Perspectives 2024

Le contexte économique mondial actuel affectera l'activité et les comptes des exercices futurs. Cependant, l'Institut Pasteur doit poursuivre son développement pour rester dans la compétition mondiale et appréhender au mieux les menaces d'épidémies futures.

Événements post-clôture

Pas d'événement post-clôture.



LES COMPTES SOCIAUX DE LA FONDATION

Depuis 2021, Les comptes sociaux de la Fondation Institut Pasteur intègrent les comptes de ses trois établissements secondaires : IP Guyane, IP Guadeloupe et IP Nouvelle-Calédonie. Sont également inscrits dans les comptes de l'Institut Pasteur les comptes

de la fondation abritée la « Pasteur Network Foundation », l'Institut Pasteur agissant en tant que fondation abritante et cofondatrice avec 32 instituts du réseau international.

BILAN AU 31/12/2023

ACTIF

En milliers d'euros

	31 déc. 2023			31 déc. 2022
	Brut	Amortissements ou provisions	Net	Net
Donations temporaires d'usufruit	650	418	232	296
Concessions, brevets, licences, marques, procédés, logiciels, droits et valeurs similaires	39 004	29 829	9 175	10 290
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES (Note 1)	39 654	30 247	9 407	10 586
Terrains	11 672		11 672	11 718
Constructions	445 420	175 433	269 987	270 658
Installations techniques, matériel et outillage industriels	234 320	192 492	41 828	44 415
Immobilisations corporelles en cours	24 831		24 831	22 619
Biens reçus par legs ou donations	54 212	251	53 961	44 836
IMMOBILISATIONS CORPORELLES (Note 1)	770 456	368 176	402 279	394 245
Participations et créances rattachées	9 908	5 166	4 743	4 551
Autres titres immobilisés	603 891	9 073	594 819	614 647
Prêts	3 931	40	3 891	3 817
Autres	203		203	201
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES (Note 2)	617 933	14 278	603 655	623 215
ACTIF IMMOBILISÉ	1 428 043	412 701	1 015 342	1 028 046
STOCKS ET EN-COURS	5 099	1 571	3 528	3 676
CRÉANCES D'EXPLOITATION (Note 3a)	144 779	3 541	141 238	148 872
Créances clients, usagers et comptes rattachés	71 775	3 541	68 233	80 468
Créances reçues par legs ou donations	43 949		43 949	45 558
Autres	29 056		29 056	22 845
VALEURS MOBILIÈRES DE PLACEMENT (Note 4a)	164 743	382	164 361	105 508
DISPONIBILITÉS	34 403		34 403	32 150
CHARGES CONSTATÉES D'AVANCE (Note 9a)	7 852		7 852	7 690
ACTIF CIRCULANT	356 875	5 494	351 381	297 896
Écarts de conversion actif	183		183	325
TOTAL ACTIF	1 785 101	418 195	1 366 906	1 326 267
ENGAGEMENTS HORS BILAN RECUS SUR LEGS (Note 14)				
Acceptés par le bureau du Conseil d'administration			0	0

BILAN AU 31/12/2023

PASSIF

En milliers d'euros

	31 déc. 2023	31 déc. 2022
Fonds propres	820 404	820 714
Report à nouveau	61 840	63 271
Excédent ou déficit de l'exercice	-6 052	-1 481
FONDS PROPRES (Note 5)	876 192	882 504
Subventions d'équipement	33 367	36 696
AUTRES FONDS PROPRES (Note 6)	33 367	36 696
Fonds reportés liés aux legs ou donations	88 116	78 563
Fonds dédiés	69 978	72 888
FONDS REPORTÉS ET DÉDIÉS (Note 7)	158 094	151 451
Provisions pour risques	4 175	3 231
Provisions pour charges	41 685	43 782
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES (Note 8)	45 860	47 013
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	89 535	35 607
Emprunts et dettes financières diverses	7 933	8 035
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	50 201	51 688
Dettes des legs ou donations	11 034	14 062
Dettes fiscales et sociales	30 368	27 529
Autres dettes	14 302	17 417
Produits constatés d'avance (Note 9b)	49 771	53 526
DETTES (Note 3a)	253 144	207 864
Écarts de conversion passif	250	741
TOTAL PASSIF	1 366 906	1 326 267

COMPTE DE RÉSULTAT

EXERCICE 2023

En milliers d'euros	31 déc. 2023	31 déc. 2022	Variation
PRODUITS D'EXPLOITATION (Note 10a)			
Ventes, prestations et services divers	20 879	24 828	-3 949
Produits de tiers financeurs	245 362	232 736	12 627
Concours publics & subventions d'exploitation	122 468	115 377	7 091
Ministère chargé de la Recherche	55 698	55 896	-198
Ministère chargé de la Santé	7 450	5 071	2 380
Contrats de recherche & autres fonds publics	59 320	54 410	4 910
Ressources liées à la générosité du public	93 935	89 917	4 018
Dons manuels	24 877	23 728	1 149
Mécénats	3 930	4 987	-1 057
Legs, donations et assurances-vie	65 128	61 202	3 926
Contributions financières	28 959	27 442	1 517
Contrats R&D	12 772	12 570	202
Contrats de recherche & autres contributions	16 187	14 872	1 315
Reprises sur amortissements, dépréciations, provisions & transferts de charges	4 303	5 710	-1 406
Utilisations des fonds dédiés	21 674	21 161	513
Autres produits	29 622	33 884	-4 261
Redevances de marques et Brevets	20 013	24 250	-4 236
Revenus des immeubles de rapport	7 258	7 320	-61
Autres produits	2 351	2 315	36
TOTAL PRODUITS D'EXPLOITATION	321 841	318 319	3 522
CHARGES D'EXPLOITATION (Note 10b)			
Achats marchandises, matières premières et variations de stocks	34 321	31 424	2 897
Autres achats et charges externes	85 938	80 794	5 144
Impôts et taxes	7 181	6 185	995
Salaires et traitements	124 081	118 404	5 677
Charges sociales	52 291	49 311	2 980
Dotations aux amortissements et provisions	39 975	39 504	472
Reports en fonds dédiés	19 351	19 279	72
Autres charges	5 275	9 583	-4 309
TOTAL CHARGES D'EXPLOITATION	368 413	354 484	13 928
Contribution des établissements hors métropole	-1 639	-1 527	-112
EXCÉDENT OU DÉFICIT D'EXPLOITATION	-48 211	-37 693	-10 518

COMPTE DE RÉSULTAT

EXERCICE 2023

En milliers d'euros	31 déc. 2023	31 déc. 2022	Variation
PRODUITS FINANCIERS			
De participation	24 800	3 488	21 313
Autres intérêts et produits assimilés	3 821	1 169	2 651
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charge	9 491	1 411	8 081
Différences positives de change	699	1 133	-433
TOTAL PRODUITS FINANCIERS	38 812	7 201	31 611
CHARGES FINANCIÈRES			
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions	6 830	12 043	-5 213
Intérêts et charges assimilés	1 451	947	504
Différences négatives de change	246	455	-209
TOTAL CHARGES FINANCIÈRES	8 527	13 444	-4 917
Contribution des établissements hors métropole	501	413	88
EXCÉDENT OU DÉFICIT FINANCIER (Note 11)	30 786	-5 830	36 616
EXCÉDENT OU DÉFICIT COURANT	-17 425	-43 523	26 098
PRODUITS EXCEPTIONNELS			
Sur opérations de gestion	1	31	-29
Sur opérations en capital	16 109	33 097	-16 988
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges	73	11 837	-11 763
TOTAL PRODUITS EXCEPTIONNELS	16 184	44 964	-28 780
CHARGES EXCEPTIONNELLES			
Sur opérations de gestion	12	29	-17
Sur opérations en capital	3 785	5 990	-2 204
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions	905		905
TOTAL CHARGES EXCEPTIONNELLES	4 702	6 019	-1 317
Contribution des établissements hors métropole	-109	3 000	-3 108
EXCÉDENT OU DÉFICIT EXCEPTIONNEL (Note 12)	11 373	41 945	-30 571
Intéressement des salariés		-97	97
TOTAL DES PRODUITS	375 590	372 467	3 124
TOTAL DES CHARGES	381 642	373 948	7 694
EXCÉDENT OU DÉFICIT NET	-6 052	-1 481	-4 570

Le résultat courant affiche en 2023 un déficit de -17,4 M€ contre un déficit de -43,5 M€ en 2022, soit une variation positive de +26,0 M€. Cette variation est due à l'augmentation du déficit d'exploitation de 10,5 M€ compensée par un excédent financier de +36,6 M€.

L'augmentation du déficit d'exploitation est due en grande partie à l'augmentation des charges d'exploitation (+13,9 M€), notamment des charges de personnel (+8,6 M€) et des charges de fonctionnement (+8,0 M€) et des autres charges (-2,7 M€) compensée par une augmentation des produits d'exploitation globale de (+3,5 M€).

Quant à la variation positive du résultat financier, elle correspond en principal à une augmentation des produits issus des placements à long terme (+21,3 M€) et une variation des provisions sur ces placements (+13,7 M€).

En milliers d'euros

Éléments	Institut Pasteur de Paris	%	Institut Pasteur de Guadeloupe	%	Institut Pasteur de Guyane	%	Institut Pasteur de Nouvelle-Calédonie	%	Contribution des établissements secondaires	%	TOTAL
Total bilan	1 340 177	98,0 %	6 890	0,5 %	6 498	0,5 %	13 341	1,0 %	26 729	2,0 %	1 366 906
Résultat exploitation	-46 572	96,6 %	-469	1,0 %	-579	1,2 %	-591	1,2 %	-1 639	3,4 %	-48 211
Résultat financier	30 285	98,4 %	66	0,2 %	-7	0,0 %	442	1,4 %	501	1,6 %	30 786
Résultat exceptionnel	11 482	101,0 %	-107	-0,9 %		0,0 %	-2	0,0 %	-109	-1,0 %	11 373
RÉSULTAT NET	-4 805	79,4 %	-510	8,4 %	-585	9,7 %	-151	2,5 %	-1 247	20,6 %	-6 052

Il en résulte un impact de -1,2 M€ sur le résultat net de l'exercice, se décomposant de la façon suivante :

- L'Institut Pasteur de Guadeloupe (-0,5 M€) et l'Institut Pasteur de Guyane (-0,6 M€) ont connu une année blanche sur les contrats européens FEDER, qui constituent une part significative de leurs sources de financement.
- L'Institut Pasteur de Nouvelle-Calédonie se maintient proche de l'équilibre (-0,2 M€) grâce à ses produits financiers.
- Par ailleurs, les trois instituts ont bénéficié d'une subvention de l'Institut Pasteur de Paris de 1,2 M€ au total, afin de financer des investissements de remise à niveau réglementaire.

Le résultat exceptionnel est bénéficiaire de 11,4 M€ en 2023, compte tenu des cessions des immobilisations corporelles (+3,4 M€) et des immobilisations financières (+9,0 M€) et de la provision pour indemnité de départ en retraite (-0,9 M€). En synthèse, le résultat net s'établit à **-6,1 M€** contre -1,5 M€ en 2022, soit une baisse de **4,6 M€**.

Analyse détaillée par établissement

Les excédents ou déficits des trois établissements secondaires sont présentés au compte de résultat sous trois rubriques de contribution aux excédents ou déficits d'exploitation, financiers et exceptionnels.

La fondation abritée : la Pasteur Network Foundation

La gouvernance du réseau international a été précisée : la Pasteur Network Foundation (PNF) est un véhicule de financement des activités du Pasteur Network (PN). Les instances de la PNF valident le financement de projets présentés par le PN ; ces projets sont mis en œuvre par le Pasteur Network (association), qui est le principal organe opérationnel du réseau international.

Les comptes de la Pasteur Network Foundation présentent un résultat net de +33 k€.

Ce résultat pourra, lors de l'affectation du résultat, être affecté au report à nouveau.

BILAN En milliers d'euros

	ACTIF		PASSIF		
	31 déc. 2023	31 déc. 2022	31 déc. 2023	31 déc. 2022	
			Dotation	4 923	5 233
Immobilisations incorporelles & corporelles			Report à nouveau	50	7
Immobilisations financières	5 001	5 000	Excédent ou déficit de l'exercice	33	-120
ACTIF IMMOBILISÉ	5 001	5 000	FONDS PROPRES	5 006	5 120
			Fonds dédiés	795	108
Créances d'exploitation	1 923	179	Dettes	1 301	416
Disponibilités	297	522			
Charges constatées d'avance	17	377	Produits constatés d'avance	136	433
ACTIF CIRCULANT	2 237	1 078	PASSIF CIRCULANT	2 232	957
Écart de conversion actif			Écart de conversion passif		
ACTIF	7 238	6 078	PASSIF	7 238	6 078

Les immobilisations financières de 5,0 M€, sont gérées par l'Institut Pasteur dans le cadre d'une convention signée entre l'Institut Pasteur et la Pasteur Network Foundation.

Les fonds dédiés correspondent aux projets sur lesquels les dépenses restent à réaliser.

Les dettes sont constituées de dettes fournisseurs et de dettes sociales.

La dotation constitutive initiale de 5,2 M€ (dont 1,0 M€ de dotation non consommable) a été utilisée à hauteur de 245 k€ en 2023 pour équilibrer le résultat.

COMPTE DE RÉSULTAT En milliers d'euros

	31 déc. 2023	31 déc. 2022
Produits d'exploitation	2 707	594
Charges d'exploitation	2 889	931
RÉSULTAT D'EXPLOITATION	-182	-336
Produits financiers	221	217
Charges financières	6	
RÉSULTAT FINANCIER	215	217
Produits exceptionnels		
Charges exceptionnelles		
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL	33	-120
RÉSULTAT NET	33	-120

Résultat d'exploitation :

Les produits d'exploitation correspondent à deux contrats de recherche pluriannuels initiés en 2022 avec l'UE et le MEAE pour 2 409 M€, ainsi qu'à l'utilisation de la dotation consommable à hauteur de 245 k€.

Les charges d'exploitation correspondent aux charges de ces deux contrats à hauteur de 2 405 M€, au financement des 4 coordinateurs régionaux du Pasteur Network pour 213 k€, au financement d'un meeting annuel à Tunis pour 110 k€ et aux frais de communication pour 134 k€.

Résultat financier :

Les produits financiers proviennent des intérêts de placements reversés par l'Institut Pasteur à la Pasteur Network Foundation.

TABLEAU DES FLUX DE TRÉSORERIE 2023

En milliers d'euros	31 déc. 2023	31 déc. 2022
FLUX D'EXPLOITATION		
Résultat net	-6 052	-1 481
Amortissements et provisions des immobilisations corporelles	7 887	-26 197
Amortissements et provisions pour dépréciation des immobilisations incorporelles et financières	2 262	4 484
Variation des provisions pour dépréciation d'actif circulant	931	-2 030
Variation des provisions pour risques et charges	-1 153	-12 963
Variation des fonds dédiés	-2 910	-2 188
Variation quotes-parts des subventions d'équipement	-3 932	-2 566
Marge brute d'autofinancement	-2 967	-42 941
(Augmentation) diminution des besoins d'exploitation	-787	23 003
TOTAL FLUX D'EXPLOITATION	-3 754	-19 938
FLUX LIÉS AUX INVESTISSEMENTS		
Acquisitions d'immobilisations incorporelles	-3 751	-9 659
Acquisitions d'immobilisations corporelles	-34 413	-45 391
Acquisitions d'immobilisations financières	-2 075	-2 416
Variation des subventions d'équipement	602	1 908
Cessions ou réductions d'actifs immobilisés	27 693	75 989
Variation des titres de placement stables	24 164	-19 107
TOTAL FLUX LIÉS AUX INVESTISSEMENTS	12 220	1 325
FLUX DES OPÉRATIONS DE FINANCEMENT		
Variation du fonds de dotation	-260	45
Remboursements des emprunts ⁽¹⁾	53 827	-3 229
TOTAL FLUX DES OPÉRATIONS DE FINANCEMENT	53 566	-3 184
FLUX SUR LA GESTION DES LEGS OU DONATIONS	-926	2 224
VARIATION DE TRÉSORERIE	61 106	-19 574
TRÉSORERIE À L'OUVERTURE DE L'EXERCICE⁽²⁾	137 658	157 232
TRÉSORERIE À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE⁽²⁾	198 764	137 658

(1) Variation des positions créditrices de banques et emprunts bancaires

(2) Disponibilités + valeurs mobilières de placement

ANNEXE AUX COMPTES DE L'EXERCICE

Règles et méthodes comptables

Les règles et méthodes comptables définies, ci-après, concernent la Fondation Institut Pasteur à Paris et les établissements secondaires de Guadeloupe, Guyane et Nouvelle-Calédonie.

Les excédents ou déficits de ces trois instituts secondaires sont présentés au compte de résultat sous trois rubriques de contribution aux excédents ou déficits d'exploitation, financier et exceptionnel.

Les comptes annuels de l'exercice clos au 31 décembre 2023 sont établis conformément aux dispositions du règlement ANC N° 2014-03 relatif au plan comptable général sous réserves des dispositions particulières du règlement ANC N° 2018-06 du 5 décembre 2018 et du règlement ANC N° 2020-08 du 4 décembre 2020.

Concours publics et subventions d'exploitation

Sont inscrites dans le compte de résultat en « Produits d'exploitation » :

- Les subventions allouées par l'État (ministère chargé de la Recherche et ministère chargé de la Santé « SPF ») ;
- Les subventions reçues d'organismes publics ;
- Les subventions de taxe d'apprentissage reçues en qualité de dispensateur de formation, qui sont appelées dans le nouveau règlement comptable « Concours publics ».

Contrats et conventions de recherche

En application du nouveau règlement comptable, ces contrats et conventions de recherche sont comptabilisés en subventions d'exploitation lorsqu'il s'agit de financeurs publics et en contributions financières lorsqu'il s'agit de financeurs privés.

Ces conventions de recherche pluriannuelles sont comptabilisées à l'actif selon l'échéancier de règlement prévu au contrat. Le revenu correspondant est différé au passif (poste « Produits constatés d'avance » sur conventions de recherche) jusqu'à ce qu'il soit réalisé, c'est-à-dire jusqu'à ce que les dépenses de recherche prévues par la convention soient effectivement supportées. Les produits constatés d'avance figurant au passif correspondent donc à des produits d'ores et déjà acquis pour les années futures et qui seront progressivement reconnus en compte de résultat au prorata temporis, conformément aux dispositions de la convention de recherche et, le cas échéant, ajusté des engagements à réaliser pour couvrir les charges de recherche.

Legs, donations et successions (libéralités)

Les libéralités dont la réalisation est devenue effective et définitive font l'objet de traitements comptables différents selon leur nature :

- Les legs ou donations de biens durables destinés à la réalisation de l'objet social sont considérés comme des apports en fonds propres de la fondation.
- Les legs ou donations affectés par leur auteur à l'acquisition d'un bien par la Fondation sont inscrits dans les autres fonds propres en « Subventions d'investissement », lesquelles sont reprises en résultat au rythme de l'amortissement du bien concerné.
- Sauf affectation particulière par leur auteur, les donations et autres libéralités (biens meubles et immeubles destinés à être cédés) constituent des produits enregistrés au compte de résultat. Lorsqu'il s'agit de libéralités faisant l'objet d'une affectation spécifique par leur auteur (affectation à un domaine de recherche particulier), la partie non utilisée conformément à son affectation à la fin de l'exercice est enregistrée au passif en « Fonds dédiés sur ressources liées à la générosité du public » par constatation d'une charge correspondante sur l'exercice « Reports en fonds dédiés sur ressources liées à la générosité du public ».

Conversion en euros des éléments en devises étrangères

Les charges et produits en devises sont enregistrés pour leur contre-valeur à la date de l'opération. Les dettes et créances en devises figurent au bilan pour leur contre-valeur en euros au cours de fin d'exercice.

COMPLÉMENTS D'INFORMATION RELATIFS AU BILAN

Note 1 : Immobilisations incorporelles et corporelles

L'évaluation des éléments de l'actif a été pratiquée par référence à la méthode des coûts historiques, étant précisé que les biens reçus à titre gratuit sont initialement enregistrés à leur valeur vénale à leur date d'entrée dans le patrimoine de la Fondation, cette valeur correspondant au prix qui aurait été acquitté pour l'acquisition du bien dans les conditions du marché.

Les immobilisations sont inscrites au bilan pour leur prix de revient ou leur valeur vénale évaluée par expert à la date d'entrée au bilan pour les biens reçus de legs ou successions, à l'exception du terrain du campus de l'Institut qui a été évalué « à dire d'experts » en 1970.

Ces actifs sont comptabilisés conformément aux règlements CRC n° 2004-06 et n° 2002-10 portant sur la définition, la comptabilisation et l'évaluation des actifs ainsi que sur l'amortissement et la dépréciation éventuelle des actifs immobilisés.

Le coût d'entrée des actifs est constitué des éléments suivants :

- Le prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement.
- Tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue par la direction (dont les honoraires de professionnels comme les architectes, géomètres, experts, évaluateurs, conseils ; les coûts de préparation du site et les frais de démolition nécessaires à la mise en place de l'immobilisation).

La Fondation a choisi de continuer à comptabiliser directement en charges les éléments suivants :

- Les coûts de développement.
- Les frais d'acquisition des immobilisations (dont les honoraires d'acquisition versés à des agences ou notaires).
- Les coûts des emprunts destinés au financement des acquisitions d'actifs.

Les immobilisations sont amorties, selon le mode linéaire, sur des périodes qui correspondent à la durée d'utilisation probable des biens soit :

- Immobilisations incorporelles 3 ans et 10 ans ;
- Immeubles de rapport 40 ans, 25 ans et 15 ans ;
- Immeubles d'exploitation 40 ans, 25 ans et 15 ans ;
- Matériel et outillage, matériel de transport et matériel de bureau 3 à 5 ans ;
- Matériel informatique 3 ans ;
- Mobilier de bureau 10 ans ;
- Agencements, aménagements, installations 5 ans.

Les immeubles d'exploitation et de rapport ont été décomposés et amortis depuis le 1^{er} janvier 2005 comme suit :

- Structure et ouvrages assimilés 40 ans ;
- Toiture, chauffage, plomberie, électricité et menuiserie 25 ans ;
- Ravalement et ascenseurs 15 ans.

Pour les immeubles de rapport, aucun amortissement n'a été calculé sur la structure pour tenir compte de la valeur résiduelle estimée au terme de la période d'amortissement.

Des revues régulières sont effectuées et des dépréciations ou amortissements exceptionnels peuvent être constatés pour notamment prendre en compte les impacts des évolutions du marché immobilier et ceux du schéma directeur immobilier sur la valeur de nos actifs.

À compter de l'exercice 2020 et conformément au nouveau règlement comptable, les biens reçus des legs ou donations destinés à être vendus sont inscrits à l'actif du bilan dans l'attente de la réalisation du legs ou de la donation. Ces biens ne sont pas amortis et peuvent être dépréciés dans l'attente de leur vente suivant le prix du marché.

Les variations des valeurs brutes s'analysent comme suit :

En milliers d'euros	Valeurs brutes au 1 ^{er} janv. 2023	Acquisitions & poste à poste	Diminutions		Valeurs brutes au 31 déc. 2023
			Cessions	Hors service & poste à poste	
Immobilisations incorporelles ^(a)	35 537	3 746		76	39 208
Immobilisations incorporelles instituts consolidés ^(*)	442	4			446
TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	35 979	3 751		76	39 654
IMMOBILISATIONS CORPORELLES					
Terrains d'exploitation	11 256				11 256
Immeubles d'exploitation	311 869	16 376		2 136	326 110
Terrains et immeubles instituts consolidés ^(*)	8 090	553		362	8 281
	331 215	16 929		2 498	345 647
Matériel et outillage	199 688	8 918	250	20 195	188 161
Mobilier et matériel de bureau	22 223	3 629		1 473	24 379
Matériels et mobiliers instituts consolidés ^(*)	11 782	1 125		163	12 744
	233 693	13 672	250	21 832	225 283
Agencements, aménagements, installations	4 893	1 202			6 095
Agencements installations instituts consolidés ^(*)	2 738	57		61	2 734
Autres immobilisations					
Autres immobilisations instituts consolidés ^(*)	184	23			207
IMMOBILISATIONS LIÉES À L'EXPLOITATION	572 723	31 885	250	24 391	579 967
Terrains de rapport	462	26	71		416
Immeubles de rapport	113 644	290	2 905		111 029
	114 106	316	2 976		111 446
Biens reçus par legs ou donations destinés à être vendus	45 087	38 026	28 901		54 212
Immobilisations en cours	22 278	18 873		17 027	24 124
Immobilisations en cours instituts consolidés ^(*)	341	393		28	707
	22 619	19 267		17 055	24 831
TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES	754 535	89 494	32 128	41 446	770 456
TOTAL	790 514	93 245	32 128	41 521	810 110

(*) IP Guadeloupe, IP Guyane & IP Nouvelle-Calédonie

(a) Les acquisitions de logiciels d'un montant supérieur à 10 k€ sont enregistrées en immobilisations incorporelles

Immobilisations incorporelles

Seuls les logiciels d'un montant supérieur à 10 k€ sont enregistrés en immobilisations incorporelles. Ce poste comprend, principalement, des logiciels informatiques (achat et évolutifs). Les donations temporaires d'usufruit (DUT) sont au nombre de quatre pour un montant brut total de 650 k€.

Immobilisations corporelles

Les principales valeurs immobilisées liées à l'exploitation concernent l'ensemble immobilier du campus parisien de l'Institut Pasteur ainsi que les équipements scientifiques

utilisés sur ce campus. Les travaux réalisés sur l'aménagement des bâtiments de recherche, des plateformes technologiques et de maintenance des bâtiments représentent une augmentation des valeurs brutes de 16 376 k€, dont principalement l'aménagement du CeRIAH (5 026 k€), du campus (2 467 k€), la rénovation de la Serre (2 067 k€) et enfin l'aménagement des locaux situés au 180, rue Vaugirard, Paris 15^e (525 k€). Les sorties (2 136 k€) correspondent aux mises au rebut nécessitées suite aux rénovations de bâtiments. Le poste matériel et outillage sur le site de Paris (8 918 k€) concerne l'ensemble des équipements scientifiques de haute technologie acquis ou mis en service. Les sorties (20 195 k€)

correspondent principalement aux mises au rebut réalisées sur des matériels totalement amortis, obsolètes et non inventoriés. Le poste mobilier et matériel de bureau et informatique sur le site de Paris (3 629 k€) concerne essentiellement l'ensemble des matériels informatiques. Les sorties (1 473 k€) correspondent principalement aux mises au rebut réalisées sur des matériels totalement amortis, obsolètes et non inventoriés. Les immobilisations corporelles de rapport sont constituées de biens immobiliers issus de libéralités, conservés à l'actif du bilan ou acquis sur les fonds propres de la fondation en vue de produire des revenus. Les acquisitions de l'exercice (316 k€) correspondent à hauteur de 289 k€

aux travaux de rénovation et à l'intégration dans le patrimoine de rapport de divers parcelles issues de legs pour 26 k€. Quant aux cessions (2 905 k€), elles correspondent principalement à une cession Paris 8^e. Les biens immobiliers reçus par legs ou donations acceptés et destinés à être vendus ont augmenté en net de 9 125 k€. Les valeurs d'immobilisations en cours (24 124 k€) concernent les chantiers exceptionnels pour 18 960 k€, les chantiers de maintenance pour 839 k€, les chantiers d'aménagement pour 2 113 k€ et enfin les immobilisations en cours sur les biens immobiliers de rapport, les projets informatiques en cours de réalisation et enfin les matériels restants à mettre en service pour 2 210 k€.

Tableau des amortissements et provisions cumulés

En milliers d'euros

	Valeurs au 1 ^{er} janv. 2023	Mouvements de l'année		Valeurs au 31 déc. 2023
		Augmentations	Diminutions	
Immobilisations incorporelles	25 044	4 810	10	29 844
Immobilisations incorporelles instituts consolidés (*)	349	54		403
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	25 393	4 864	10	30 247
IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
Terrains d'exploitation				
Immeubles d'exploitation	125 170	10 869	665	135 374
Terrains et immeubles instituts consolidés (*)	5 541	206	156	5 592
	130 711	11 076	821	140 966
Matériel et outillage	166 778	12 586	20 353	159 011
Mobilier et matériel de bureau	12 411	4 182	1 471	15 122
Matériels et mobiliers instituts consolidés (*)	10 412	376	35	10 752
	189 601	17 143	21 860	184 885
Agencements, aménagements, installations	4 893	72		4 965
Agencements installations instituts consolidés (*)	2 467	64	33	2 497
Autres immobilisations				
Autres immobilisations instituts consolidés (*)	133	12		145
Immobilisations liées à l'exploitation	327 804	28 367	22 714	333 458
Terrains de rapport				
Immeubles de rapport	32 234	2 689	455	34 468
Total terrains et immeubles de rapport	32 234	2 689	455	34 468
Biens reçus par legs ou donations destinés à être vendus	251			251
TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES	360 290	31 056	23 169	368 176
TOTAL	385 682	35 920	23 179	398 423

(*) IP Guadeloupe, IP Guyane & IP Nouvelle-Calédonie

Les donations temporaires d'usufruit (DTU) sont amorties sur la durée de la donation.

La dépréciation constatée sur un immeuble situé dans le 6^e arrondissement de Paris est maintenue à 4 800 k€, compte tenu de la valeur marché du 31 décembre 2023.

Compte tenu du réaménagement du CIS sur 2022 et 2023, une modification de la durée des amortissements, pratiqués sur ce bâtiment, a engendré en 2023 une charge d'amortissement complémentaire de 1,5 M€ comme en 2022.

Note 2 : Immobilisations financières

Sont inclus en immobilisations financières :

- Les titres de participation qui représentent les participations détenues dans le capital de sociétés dans lesquelles l'Institut Pasteur exerce une influence notable ou les titres destinés à être conservés durablement. Ces titres sont inscrits au bilan pour leur prix de revient dans le cas de titres acquis par l'Institut Pasteur ou pour leur valeur estimée par des tiers dans le cadre de la réalisation des legs. Une provision pour dépréciation est constatée si cette valeur est supérieure à la valeur d'utilité appréciée par la direction de l'Institut Pasteur sur la base de différents critères tels que la valeur de marché, les perspectives de développement et de rentabilité et les capitaux propres, en prenant en compte la nature spécifique de chaque participation ;

- Les titres de placement stables qui correspondent à des valeurs mobilières, soit provenant de legs et successions, soit acquises à titre onéreux. Ces titres de placement font en majeure partie l'objet de mandats de gestion auprès d'organismes financiers de premier plan.

Les règles de comptabilisation sont les suivantes :

- Les titres cotés, actions et obligations détenus par l'intermédiaire de fonds communs de placement (FCP) sont enregistrés au prix d'achat des parts des FCP concernés.
- Les titres cotés provenant de libéralités sont entrés sur la base de leurs cours de bourse à leur date d'entrée en portefeuille. Ceux non cotés sont entrés à leur valeur vénale au jour d'entrée dans le patrimoine, laquelle est fixée à dire d'expert.
- Les titres non cotés, investissements effectués en capital-risque, de type partenariats stratégiques, sont inscrits au bilan pour leur prix d'achat. Une provision pour dépréciation est constatée si la valeur liquidative (en général trimestrielle) du fonds est inférieure au prix de revient.
- Les autres immobilisations financières qui correspondent aux versements effectués à titre de prêts aux organismes collecteurs de la participation des entreprises à l'effort de construction, aux prêts au personnel et aux dépôts et cautionnements versés.

Pour ce qui concerne les prêts relatifs à l'effort de construction, ils ne font pas l'objet d'actualisation et sont valorisés à leur valeur nominale.

En milliers d'euros

	Capital social	Capitaux propres autres que le capital social	Quote-part de capital détenu	Valeurs brutes au		Variations	Provisions	Valeurs nettes au 31 déc. 2023	Chiffre d'affaires hors taxes du dernier exercice connu	Bénéfice ou (perte) du dernier exercice connu
				1 ^{er} jan. 2023	31 déc. 2023					
TITRES DE PARTICIPATION				7 908	9 908	2 000	5 166	4 743		
Participations (supérieures à 10 %)										
V4C	10	-12	22,00%	2	2		2		0	-12
Argobio	29 962	-14 510	20,00%	4 000	6 000	2 000	2 906	3 094	483	-8 650
Neurophoenix	430	-357	15,00%	65	65		54	11	135	-173
Participations (inférieures à 10 %)										
Start-up				3 769	3 769		2 194	1 575		
Autres				72	72		10	63		
TITRES DE PLACEMENT STABLES				628 055	603 891	-24 164	9 073	594 819		
Actions euros				160 431	148 501	-11 930		148 501		
Actions internationales				322 434	289 429	-33 005		289 429		
Obligations										
Immobilier				55 574	57 240	1 666	6 093	51 147		
Autres placements long terme				89 616	108 721	19 104	2 980	105 741		
AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES (*)				4 059	4 134	75	40	4 094		
Prêt effort construction				3 857	3 931	74	40	3 891		
Dépôts et cautionnements				202	203	1		203		
TOTAL				640 022	617 933	-22 089	14 278	603 655		

(*) y compris IP Guadeloupe, IP Guyane & IP Nouvelle-Calédonie

La valeur nette des participations de l'Institut Pasteur s'élève à 4 743 k€. Pour l'essentiel, il s'agit des participations dans des sociétés pour lesquelles l'Institut Pasteur est cofondateur aux côtés d'un chercheur pasteurien. Ainsi, au 31 décembre 2023, nous comptons neuf start-up pour une valeur nette au bilan de 4 680 k€ et valorisée à 5 293 k€.

À travers ces investissements et dans le cadre de la mission sociale liée à la valorisation de la recherche, l'Institut porte des projets sélectionnés jusqu'aux phases de financement en pré-amorçage.

Les faits marquants à retenir, pour l'exercice 2023, concernent trois participations :

Avatar Medical : La société, créée par le pasteurien Jean-Baptiste Masson, propose une solution médicale innovante de visualisation tridimensionnelle en réalité virtuelle interactive. La société poursuit son développement et la commercialisation de ses solutions de visualisation médicale en réalisant avec succès en 2023 une levée de fonds de 5 M€ pour démocratiser l'accès aux images médicales 3D. Pour ce faire, Avatar Medical a reçu l'autorisation de la Food and Drug Administration (FDA) pour sa solution de planification chirurgicale en réalité virtuelle.

Oncovita : Créée en 2015, la société a pour objectif le développement de nouvelles solutions thérapeutiques pour le traitement des cancers. Oncovita met en œuvre la plate-forme technologique « rougeole » développée à l'Institut Pasteur par le Dr Frédéric Tangy pour le développement de virus oncolytiques. Pour soutenir le développement de son vaccin immunothérapeutique en oncologie, la société a réussi un tour de financement à hauteur de 8,0 M€ (4,5 M€ dans le cadre de l'appel à projets « Innovations en biothérapies et biofabrication » du plan d'investissement France 2030 et 3,5 M€ auprès d'investisseurs privés).

TheraVectys : La société a pour mission le développement de nouvelles solutions vaccinales thérapeutiques et prophylactiques pour le traitement et la prévention de maladies infectieuses et de divers cancers. Issue des travaux de recherche du Dr Pierre Charneau réalisés à l'Institut Pasteur, la société dispose d'une licence exclusive d'exploitation de la technologie « DNA flap » (optimisation de l'intégration et de l'expression de gènes). La société a su développer un large pipeline de produits en développement pré-cliniques dans les domaines infectieux et en oncologie. En 2023, TheraVectys a reçu l'agrément IND de la FDA pour initier l'essai clinique avec son candidat vaccin thérapeutique contre les cancers oropharyngés et du col de l'utérus.

Les autres participations (Ariana Pharma, genOway, Neurophoenix, PathoQuest, Spiklmm, V4C) ont poursuivi leur plan de développement.

Pour ce qui concerne les investissements financiers en titre de placement, l'Institut Pasteur construit sa politique d'investissement autour des catégories d'actifs suivantes :

- Obligations cotées ou produits de taux, qui permettent de générer des revenus tout en constituant un amortisseur en cas de forte baisse des marchés actions.

- Actions cotées de grandes capitalisations. Plus volatile, cette classe d'actifs a pour objectif principal d'accroître la valorisation du portefeuille à long terme et de distribuer régulièrement des dividendes.
- Immobilier de rapport (en direct ou « papier »), qui a pour objectif de diversifier les placements, percevoir des revenus réguliers et constituer une réserve foncière.
- Placements non cotés hors immobilier, qui regroupent notamment le capital investissement, les infrastructures et la dette privée. Leur illiquidité permet de profiter d'un surplus de rendement et leur comportement est décorrélié des autres marchés.
- Partenariats stratégiques, qui sont en lien avec la mission de l'Institut Pasteur et permettent de soutenir la recherche et l'innovation, tout en profitant d'un surplus de performance.

L'allocation stratégique d'actifs a été revue et validée par le Conseil d'administration du 26 juin 2020 dans le respect du cadre de référence :

- 5 % minimum du patrimoine productif en obligations,
- 70 % maximum du patrimoine productif en actions,
- les placements LT cotés représentent au minimum 30 % du patrimoine productif,
- les placements LT représentent au minimum 80 % du patrimoine productif,
- le poids de la trésorerie CT est limité à 20 % du patrimoine productif,
- la valeur vénale des biens immobiliers de rapport doit représenter au minimum 10 % du patrimoine productif.

L'année 2023 a été marquée par :

- la réduction de l'exposition actions, -20 M€ en juillet pour financer les appels de fonds du non-coté et -33 M€ en novembre pour rééquilibrer l'allocation du portefeuille au profit des produits de taux,
- l'arbitrage au sein des actions internationales, avec la vente du fonds Pioneer au profit du fonds de gestion indicelle d'actions américaines,
- la remise en concurrence de Sycomore AM, gérant du fonds Pasteur ISR, pour Goldman Sachs AM,
- la poursuite des engagements en placements non cotés, +10 M€ sur le fonds en capital risque santé Jeito II.

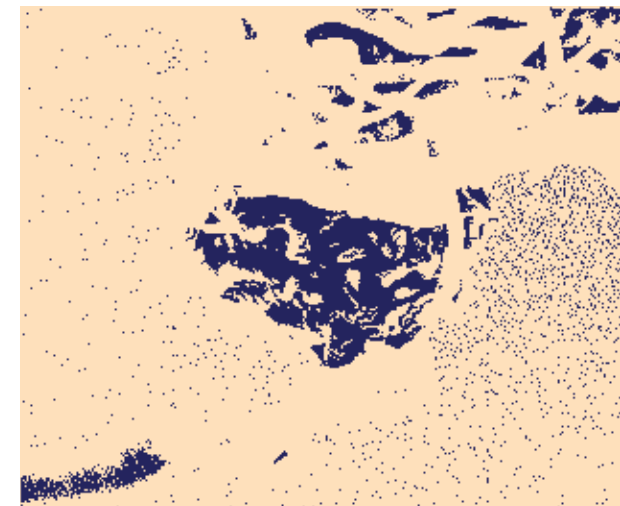
L'ensemble des contraintes prudentielles, mentionnées à l'article 4.2 du cadre de référence des placements de l'Institut Pasteur, est respecté.

Note 3a : Échéancier des créances et des dettes

Les créances sont inscrites au bilan à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée dès qu'apparaît un risque d'irrécouvrabilité, compte tenu de l'ancienneté de la créance et de la situation du créancier.

En milliers d'euros

	Montant brut	À un an au plus	À plus d'un an et 5 ans au plus	À plus de 5 ans
CLIENTS	71 775	68 957	2 818	
Autres créances d'exploitation				
Créances reçues par legs ou donations	43 949	43 949		
Créances fournisseurs	791	791		
Personnel et organismes sociaux	873	873		
État	9 133	9 133		
Comptes courants	9 189	443	8 746	
Autres	9 069	9 069		
TOTAL	73 004	64 258	8 746	
TOTAL CRÉANCES D'EXPLOITATION	144 779	133 214	11 563	
Dettes financières auprès des banques	89 535	11 616	47 890	30 028
Autres dettes financières	7 933	7 933		
Dettes fournisseurs	50 201	50 201		
Dettes des legs ou donations	11 034	11 034		
Dettes sociales et fiscales	30 368	30 368		
Autres dettes	14 302	14 302		
TOTAL DETTES	203 374	125 455	47 890	30 028



Les créances clients correspondent à hauteur de 24 839 k€ à des conventions de recherche, dont certaines sont pluriannuelles et s'étendent sur une période qui excède les douze prochains mois. Le revenu est reconnu mensuellement en diminution des produits constatés d'avance comptabilisés lors de la facturation. La créance client sur les conventions de recherche est constatée suivant l'échéancier de règlement prévu au contrat.

Les dettes financières comprennent quatre emprunts contractés auprès des établissements bancaires restant à rembourser pour 89 427 k€.

Note 3b : Produits à recevoir et charges à payer

En milliers d'euros

	Montant
Créances (produits à recevoir)	
Obligations - coupons et intérêts courus à recevoir	
Clients - factures à établir	34 957
Personnel - frais personnel à recevoir	72
Impôts et taxes à recevoir	2 374
Autres créances - produits à recevoir	1 744
Produits financiers à recevoir	3 328
TOTAL PRODUITS À RECEVOIR	42 474
Dettes (charges à payer)	
Frais financiers à payer	
Fournisseurs - factures non parvenues	22 917
Personnel - charges à payer	16 373
Organismes sociaux - charges à payer	7 960
Impôts et taxes à payer	2 498
Clients - avoirs à établir	1 718
Autres dettes - charges à payer	
TOTAL CHARGES À PAYER	51 467

Note 4a : Valeurs mobilières de placement

Sont inscrites dans ce poste les valeurs mobilières de placement autres que celles définies comme titres de placement durable. Elles suivent les mêmes règles de comptabilisation et d'évaluation.

Au 31 décembre, les valeurs mobilières de placement se décomposent ainsi :

<i>En milliers d'euros</i>		
	31 déc. 2023	31 déc. 2022
Sicav monétaires	393	393
Titres sur legs	491	491
Dépôts à terme	163 856	104 994
Dépréciation des comptes financiers	-382	-373
TOTAL INSTITUT PASTEUR	164 358	105 505
Valeurs mobilières de placement instituts consolidés (*)	3	3
TOTAL GÉNÉRAL	164 361	105 508

(*) Instituts consolidés = IP Guadeloupe, IP Guyane & IP Nouvelle-Calédonie

La valeur de marché des Sicav monétaires s'élève au 31 décembre 2023 à 11 k€ (20 k€ au 31 décembre 2022).

Au 31 décembre 2023, les dépôts à terme s'élèvent à 159 921 k€ en valeur nominale et les intérêts courus à 3 313 k€.

Note 5 : Fonds propres

En application du nouveau règlement n° 2018-06 de l'ANC, sont inscrits directement en fonds propres, avec ou sans droit de reprise, lorsqu'il existe une stipulation du testateur ou du donateur de renforcer les fonds propres de l'entité, les legs ou donations de biens durables destinés à la réalisation de l'objet social, lorsque leur réalisation est devenue effective et définitive.

Le résultat 2022 a été affecté en report à nouveau pour -1 431 k€, et le déficit de la Pasteur Network Foundation a été prélevé sur sa

Note 4b : Stocks et en-cours

Les stocks sont évalués à leur coût d'entrée, incluant les frais accessoires. Les stocks de collections de souches sont évalués à leur coût standard, incluant le temps passé et les matières premières ou consommables utilisés.

dotation constitutive pour -50 k€ selon la délibération du Conseil d'administration du 19 avril 2023. Lors de ce Conseil d'administration, la valeur de la dotation statutaire de 700 000 k€ a été confirmée.

Quant à la dotation constitutive de la fondation abritée « Pasteur Network Foundation », sous l'égide de l'Institut Pasteur, elle a été prélevée du déficit 2022 (50 k€) et d'un ajustement (15 k€). Quant au déficit 2023 de la Pasteur Network Foundation, il a fait l'objet d'une neutralisation par la quote-part de la dotation consommable virée au compte de résultat.

<i>En milliers d'euros</i>								
	Solde au 1 ^{er} janv. 2023	Affectation du résultat		Augmentation		Diminution		Solde au 31 déc. 2023
		Montant	Dont GP	Montant	Dont GP	Montant	Dont GP	
Fonds propres	820 714	-50				260		820 404
Réserves								
Report à nouveau	63 271	-1 431						61 840
Excédent ou déficit de l'exercice	-1 481	1 481		-6 052				-6 052
TOTAL FONDS PROPRES	882 504	-6 052		260				876 192
Subvention d'équipement	36 696			602		3 930		33 367
TOTAL AUTRES FONDS PROPRES	36 696			602		3 930		33 367

Note 6 : Autres fonds propres

Sont inscrites dans le poste « Subventions d'investissement » :

- Les subventions d'équipement allouées par l'État ou les organismes publics ;
- Les subventions d'équipement accordées par des organismes ou entreprises privés ;
- Les donations affectées par leur auteur à l'acquisition d'un bien durable.

Ces subventions d'investissement sont classées au bilan sous la rubrique « Autres fonds propres » et sont reprises au compte de résultat au rythme de l'amortissement des immobilisations correspondantes, quelle que soit la source de financement, selon les dispositions prévues par l'article 17 des statuts.

Cette méthode qui jusque-là dérogeait à la réglementation comptable (Commission des études comptables de la CNCC (CEC 2009-17) est maintenant conforme au NRC de l'ANC 2018-06.

<i>En milliers d'euros</i>				
	Reçues		Inscrites au compte de résultat	Valeur nette
	État	Autres		
Situation début 2023	47 465	13 968	-25 748	35 685
Subventions 2023	1 600	700		2 300
Amortissements de 2023 couverts par des subventions			-5 930	-5 930
Annulation des subventions correspondant à des investissements entièrement amortis	-3 432		3 285	-146
TOTAL INSTITUT PASTEUR	45 634	14 668	-28 392	31 910
Total instituts consolidés (*)	5 347	2 997	-6 887	1 457
TOTAL GÉNÉRAL	50 981	17 665	-35 279	33 367

(*) Instituts consolidés = IP Guadeloupe, IP Guyane & IP Nouvelle-Calédonie

Les subventions d'équipement ont augmenté de 2 901 k€ sur l'exercice 2023 et ont couvert les amortissements de l'exercice à hauteur de 6 084 k€.

Note 7 : Fonds reportés et dédiés**Fonds reportés**

La partie des ressources de legs ou donations constatées en produit au cours de l'exercice, qui n'est pas encore encaissée ou transférée à la clôture de l'exercice, est comptabilisée dans une rubrique de passif dénommée « Fonds reportés liés aux legs ou donations », avec pour contrepartie une charge comptabilisée dans le compte « Reports en fonds reportés ».

Ne sont pas concernées les ressources dont la contrepartie est un bien reçu par legs ou donation déjà comptabilisé en immobilisation par nature à la date d'acceptation.

Un report en fonds reportés (augmentation) est constaté lors de la comptabilisation des actifs nets d'un legs ou d'une donation accepté au cours de l'exercice et non encore disponible (non encaissé ou non transféré à la clôture de l'exercice).

Une utilisation en fonds reportés (diminution) est constatée lors de la réalisation des biens constituant le legs ou la donation, c'est-à-dire lors de l'encaissement ou du transfert des biens.

Fonds dédiés

Le NRC n° 2018-06 a apporté des précisions sur la définition et la modalité de constitution et de reprise des fonds dédiés.

Tous les financements pluriannuels affectés à des projets définis sont utilisés conformément à la convention signée entre les parties et font l'objet d'un suivi analytique.

La notion de « projet défini » est :

- De participer à la réalisation d'une partie spécifique de l'objet de l'entité ou d'une cause particulière entrant dans le champ de l'objet social de l'entité ;
- D'être clairement défini dans sa rédaction et dans le délai de réalisation du projet.

Sont inscrits dans le poste « Fonds dédiés » :

- Les montants enregistrés en produits d'exploitation des legs ou donations affectés à un programme de recherche et non encore utilisés à la clôture de l'exercice, en contrepartie d'un compte de charges d'exploitation « Reports en fonds dédiés sur ressources liées à la GP » ;
- Les montants enregistrés en produits d'exploitation des contrats de recherche et non encore utilisés à la date de l'arrêté annuel, en contrepartie d'un compte de charges d'exploitation « Reports en fonds dédiés sur contrats de recherche ».

Au fur et à mesure de la réalisation du projet défini, le compte « Fonds dédiés » est soldé en contrepartie d'un compte de produits d'exploitation pour les legs, donations et contrats de recherche. Ce compte est intitulé « Utilisation des fonds dédiés ».

En milliers d'euros	Solde au 1 ^{er} janv. 2023	Reports	Utilisations		Transferts	Solde au	
			Montant	Dont rembts		31 déc. 2023	Dont fonds dédiés non utilisés depuis plus de 2 ans
Fonds reportés liés aux legs ou donations	78 267	51 523	41 906			87 884	
Fonds reportés sur donation temporaire d'usufruit	296		64			232	
Fonds dédiés sur contrats de recherche	44 981	13 720	13 038			45 663	
Fonds dédiés sur contrats R&D	6 207	2 682	1 710			7 178	
Fonds dédiés sur ressources liées à la GP	20 665	2 949	6 926			16 689	
TOTAL FONDS REPORTÉS ET DÉDIÉS	150 416	70 874	63 644			157 646	
Sur contrats de recherche instituts consolidés (*)	1 035	264	852			447	
TOTAL GÉNÉRAL	151 451	71 138	64 496			158 094	

(*) Instituts consolidés = IP Guadeloupe, IP Guyane & IP Nouvelle-Calédonie

Fonds reportés

Les variations de l'année sont les reports de fonds reportés (augmentation) correspondant aux legs acceptés au cours de l'année et non réalisés au 31 décembre 2023 pour 51,5 M€ et aux utilisations de fonds reportés (diminution) correspondant aux legs réalisés sur l'année pour 41,9 M€.

Fonds dédiés

Les fonds dédiés constitués de dons et legs comprennent un don de 1 500 000 euros, placé, conformément à la volonté du donateur, sur les fonds communs de placement de l'Institut Pasteur pour une durée de 12 ans.

La partie des ressources dédiées non utilisées est comptabilisée en reports en fonds dédiés (augmentation) et la partie des ressources utilisées sur l'exercice (diminution) est comptabilisée en utilisation des fonds dédiés. Les montants respectifs sont de 19,3 M€ et 21,6 M€.

Note 8 : Provisions pour risques et charges

Des provisions sont comptabilisées lorsque, à la clôture de l'exercice, il existe une obligation à l'égard d'un tiers dont il est probable ou certain qu'elle provoquera une sortie de ressources au bénéfice de ce tiers, sans contrepartie au moins équivalente attendue de celui-ci. Cette obligation peut être d'ordre légal, réglementaire ou contractuel.

L'estimation du montant figurant en provisions correspond à la sortie de ressources qu'il est probable que l'Institut Pasteur doit supporter pour éteindre son obligation.

Si aucune évaluation fiable de ce montant ne peut être réalisée, aucune provision n'est comptabilisée ; une information en annexe est alors fournie.

En application de la recommandation n° 2013-02 de l'Autorité des normes comptables (ANC), les engagements d'indemnités de départ en retraite de l'Institut Pasteur vis-à-vis de ses salariés font l'objet d'une provision sur la base d'une évaluation actuarielle, en fonction de la probabilité de départ à la retraite (62 à 70 ans), de

l'âge du personnel, des probabilités de mortalité, des estimations d'évolution de salaires et d'un taux d'actualisation financière. Ils tiennent compte également de l'application de l'accord d'entreprise du 1^{er} mai 2003, des dispositions de la loi Fillon du 21 août 2003 et des autres dispositions existantes jusqu'à ce jour. Les écarts actuariels sont constatés directement en compte de résultat.

Les gains et pertes actuariels sont enregistrés en résultat exceptionnel.

Les passifs éventuels, correspondant à une obligation qui n'est ni probable ni certaine à la date d'arrêt des comptes, ou à une obligation probable pour laquelle la sortie de ressources ne l'est pas, ne sont pas comptabilisés. Ils font l'objet d'une information en annexe.

La Fondation est engagée dans un certain nombre de litiges relatifs au cours normal de ses opérations concernant notamment des réclamations formulées par des tiers (co-inventeurs et industriels). Le cas échéant, des provisions ont été constituées pour couvrir les risques encourus sur la base des meilleures estimations de la Direction, après consultation de ses conseils juridiques.



En milliers d'euros	Solde au 1 ^{er} jan. 2023	Dotations	Reprises sans objet	Reprises utilisées	Solde au 31 déc. 2023
Indemnités de départ en retraite	41 625	934	2 174		40 384
Provisions pour risques sur litiges	2 897	1 565	294	176	3 992
Provisions pour risques sur charges	1 075	13	1 011		77
Provisions pour pertes de change latentes	325	183	325		183
TOTAL INSTITUT PASTEUR	45 921	2 694	3 804	176	44 636
Indemnités de départ en retraite et autres risques sociaux - instituts consolidés (*)	1 092	243	75	36	1 224
TOTAL GÉNÉRAL	47 013	2 937	3 878	212	45 860

(*) Instituts consolidés = IP Guadeloupe, IP Guyane & IP Nouvelle-Calédonie

Les provisions pour litiges couvrent notamment les risques identifiés au titre de certains litiges en cours, sur la base de la meilleure estimation de leurs coûts probables effectuée par la direction, après consultation de ses conseils juridiques. Ces estimations s'appuient sur des hypothèses qui sont considérées comme raisonnables par la direction, sur la base des informations actuellement disponibles. Cependant, considérant les incertitudes inhérentes à ces procédures, l'Institut ne peut exclure que la résolution de ces litiges puisse avoir un impact défavorable significatif sur ces estimations. Les provisions pour risques et charges ayant augmenté de 2 937 k€ sur l'exercice, cette dotation complémentaire est due principalement à l'ajustement de la provision indemnité de retraite (933 k€) et aux nouveaux litiges identifiés (1 565 k€). Les reprises sont principalement la provision pour indemnité de départ à la retraite (IDR) (2 174 k€), la contribution transport (1 000 k€) et les litiges résolus (479 k€).

Indemnités de départ en retraite

Les droits au titre des indemnités de départ en retraite sont définis par l'accord collectif d'entreprise.

Les hypothèses économiques et démographiques prises en considération pour l'évaluation de la provision au 31 décembre 2023 sont les suivantes :

Date d'évaluation	31 déc. 2023	31 déc. 2022
HYPOTHÈSES ÉCONOMIQUES		
Taux d'actualisation	3,60 %	3,65 %
Taux d'inflation	2,00 %	2,20 %
Taux progression salaires	4,5 % en 2024, puis 2 % à compter de 2025	3 %, puis 2,25 % à compter de 2025
Taux de charges	46 %	46 %
HYPOTHÈSES DÉMOGRAPHIQUES		
Type de départ en retraite		
Personnel administratif	à l'initiative du salarié	
Scientifiques	Pour 70 % à l'initiative de l'employeur	
Âge départ retraite		
Personnel administratif	Entre 62 et 70 ans selon la catégorie du salarié	Entre 64 et 70 ans selon la catégorie du salarié
Scientifiques		
Âge début de carrière		
Personnel administratif	21 ans	21 ans
Scientifiques	24 ans	24 ans

L'écart actuariel est constaté en résultat exceptionnel, soit au 31/12/2023, une dotation de 904 k€ et une reprise de 73 k€ soit un impact négatif sur le résultat exceptionnel de 831 k€.

Note 9a : Charges constatées d'avance

En milliers d'euros	31 déc. 2023	31 déc. 2022
Legs en cours		
Charges de fonctionnement	7 660	7 553
TOTAL INSTITUT PASTEUR	7 660	7 553
CCA instituts consolidés (*)	192	137
TOTAL GÉNÉRAL	7 852	7 690

(*) Instituts consolidés = IP Guadeloupe, IP Guyane & IP Nouvelle-Calédonie

Note 9b : Produits constatés d'avance

En milliers d'euros	31 déc. 2023	31 déc. 2022
Legs en cours		
Contrats de recherche	46 030	49 587
Autres produits	821	1 676
TOTAL INSTITUT PASTEUR	46 850	51 263
PCA instituts consolidés (*)	2 920	2 263
TOTAL GÉNÉRAL	49 771	53 526

(*) Instituts consolidés = IP Guadeloupe, IP Guyane & IP Nouvelle-Calédonie

Les produits constatés d'avance figurent au passif en application des principes de reconnaissance des revenus sur les contrats et conventions de recherche pluriannuels.

Les produits constatés d'avance sur contrats de recherche, destinés à couvrir des dépenses de recherche futures engagées, sont enregistrés en produits d'exploitation, au prorata temporis, selon les conditions contractuelles les régissant.

COMPLÉMENTS D'INFORMATION RELATIFS AU COMPTE DE RÉSULTAT

Note 10a : Les produits d'exploitation

En milliers d'euros	31 déc. 2023	31 déc. 2022	Variation
VENTES, PRESTATIONS ET SERVICES DIVERS	20 879	24 828	-3 949
Ventes & prestations scientifiques	6 009	10 305	-4 296
Centre médical	5 195	4 590	605
Autres ventes & prestations	3 917	4 086	-169
Production stockée	38	58	-20
Produits des activités annexes	5 721	5 790	-69
PRODUITS DE TIERS FINANCEURS	245 362	232 736	12 627
Concours publics & subventions d'exploitation	122 468	115 377	7 091
Ministère chargé de la Recherche	55 698	55 896	-198
Ministère chargé de la Santé	7 450	5 071	2 380
Contrats de recherche & autres fonds publics	59 320	54 410	4 910
Ressources liées à la générosité du public	93 935	89 917	4 018
Dons manuels	24 877	23 728	1 149
Mécénats	3 930	4 987	-1 057
Legs, donations et assurances-vie ⁽¹⁾	65 128	61 202	3 926
Contributions financières	28 959	27 442	1 517
Contrats R&D	12 772	12 570	202
Contrats de recherche & autres contributions	16 187	14 872	1 315
REPRISES SUR AMORTISSEMENTS, DÉPRÉCIATIONS, PROVISIONS & TRANSFERTS DE CHARGES	4 303	5 710	-1 406
UTILISATIONS DES FONDS DÉDIÉS	21 674	21 161	513
AUTRES PRODUITS	29 622	33 884	-4 261
Redevances de marques & de brevets	20 013	24 250	-4 236
Revenus des immeubles de rapport	7 258	7 320	-61
Autres produits	2 351	2 315	36
TOTAL PRODUITS D'EXPLOITATION	321 841	318 319	3 522
Détail de la rubrique (article 431-8) :	Montant	Montant	Variation
PRODUITS	134 040	109 067	24 973
Assurances-vie	22 005	14 865	7 140
Produits de legs (article 213-9)	51 681	37 986	13 695
Prix de vente des biens reçus par legs destinés à être cédés	18 430	17 658	772
Reprise des dépréciations d'actifs reçus par legs destinés à être cédés	17	4	13
Utilisation des fonds reportés liés aux legs ou donations	41 906	38 554	3 352
CHARGES	68 911	47 865	21 046
Valeur nette comptable des biens reçus par legs destinés à être cédés	17 360	17 841	-481
Dotation aux dépréciations d'actifs reçus par legs destinés à être cédés	28	272	-244
Report en fonds reportés liés aux legs ou donations	51 523	29 752	21 771
(1) LEGS, DONATIONS ET ASSURANCES-VIE	65 128	61 202	3 926



Les produits d'exploitation

Les **produits d'exploitation** s'élèvent à **321,8 M€**, en augmentation de **3,5 M€ (+1,1 %)** par rapport à 2022. Cette hausse porte principalement sur les ressources des tiers financeurs ainsi que sur les ventes et prestations de service.

Ventes, prestations et services divers (20,8 M€/-3,9 M€)

Ces produits de nature diverse génèrent en 2023 un chiffre d'affaires total de 20,8 M€, en baisse par rapport à 2022.

La baisse correspond principalement à l'activité de séquençage sur le suivi des variants du SARS-CoV-2 à la demande du ministère de la Santé ; facturation des séquences à la CPAM (-4,0 M€, -45,6 %). Les autres composantes se compensent entre elles et n'appellent pas de commentaire particulier.

Produits de tiers financeurs (245,3 M€ /+12,6 M€)

Cette rubrique regroupe les financements de tiers publics et privés. La hausse générale enregistrée en 2023 se décompose ainsi : sur les contrats de recherche publics (+7,1 M€), sur les ressources liées à la générosité du public (+4,0 M€) et enfin sur les financements privés (+1,5 M€).

Concours publics et subventions d'exploitation (122,4 M€/+7,1 M€)

Les concours publics intègrent la taxe d'apprentissage pour 0,7 M€, en légère diminution par rapport à 2022 ; taxe perçue en qualité de formation.

Les contrats de recherche et autres fonds publics sont, quant à eux, en augmentation de 4,9 M€, et correspondent principalement aux bailleurs suivants : Agence nationale de la recherche (ANR) pour +3,7 M€, l'Union européenne (UE) pour +2,8 M€ et l'Agence française du développement (AFD) pour -2,8 M€.

Les subventions des ministères sont, quant à elles, en augmentation de 2,2 M€.

Ressources liées à la générosité publique (93,9 M€/+4,0 M€)

Dons et mécénat (28,8 M€/+0,0 M€)

Les dons manuels augmentent de 1,1 M€ alors que les conventions de mécénat sont en diminution de -1,0 M€, présentant globalement une stabilité des ressources.

La collecte de dons (hors taxe d'apprentissage) s'élève cette année à 28,5 M€ contre 28,3 M€ en 2022. Ce montant comprend la quote-part de générosité reçue, portée dans la nouvelle rubrique du compte de résultat « Contributions financières » pour 0,9 M€ contre 0,8 M€ en 2022.

Legs et assurances-vie (65,1 M€/+3,9 M€)

Les assurances-vie augmentent (+7,1 M€) alors que les legs et donations sont en diminution (-3,2 M€).

Suivant le nouveau règlement comptable, sont comptabilisés en « Autres produits », les montants reçus sur legs hors acceptation. Ces montants sont stables.

Le montant total des legs acceptés par le bureau du Conseil d'administration de l'Institut Pasteur s'élève en 2023 à 51,3 M€ contre 36,9 M€ en 2022.

Contributions financières (28,9 M€/+1,5 M€)

Cette rubrique regroupe les financements reçus des tiers privés. Il s'agit des contrats R&D, des contrats de recherche et autres contributions des financeurs privés.

Les contrats R&D s'élèvent à 12,7 M€ sur l'exercice et augmentent de 0,2 M€ ; cette variation n'appelle pas de commentaire particulier.

Les contrats de recherche et autres contributions s'élèvent à 16,1 M€ contre 14,8 M€ en 2022, soit une augmentation de 1,3 M€ ; variation positive imputable principalement aux contrats de recherche privés.

Reprises sur amortissements, dépréciations, provisions et transferts de charges (4,3 M€/-1,4 M€)

Ces reprises de provisions, d'un montant total de 4,3 M€ en 2023, concernent des litiges ou charges connus et provisionnés les années antérieures et résolus ou réalisés en 2023. Pour l'essentiel, il s'agit de la provision STIF (1,0 M€) et la provision indemnité départ en retraite (2,1 M€).

Fonds dédiés (21,6 M€/ +0,5 M€)

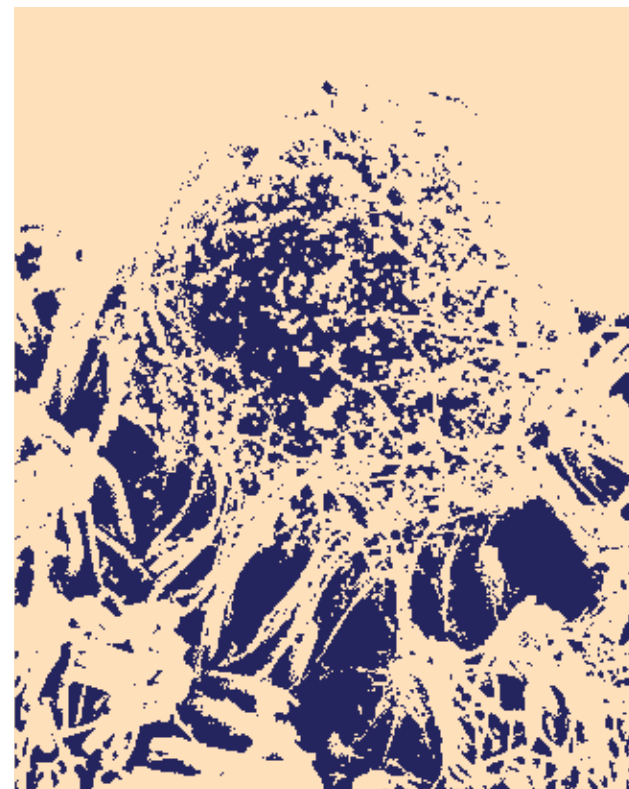
La consommation des fonds dédiés est constatée au fur et à mesure de la réalisation des projets définis par le crédit du compte « Utilisation de fonds dédiés » : elle est de 21,6 M€ au 31 décembre 2023 et se répartit de la façon suivante : sur les contrats de recherche (13,0 M€), sur les contrats R&D (1,7 M€) et enfin sur les ressources liées à la GP (6,9 M€).

Autres produits (29,6 M€/ -4,2 M€)

Les autres produits comprennent les redevances de marques et de brevets à hauteur de 20,0 M€, les revenus du patrimoine de rapport à hauteur de 7,2 M€ et les autres produits pour 2,3 M€.

Les revenus issus des contrats de licences de brevets s'élèvent à 15,2 M€ contre 16,6 M€ en 2022, soit une diminution de -1,4 M€, ainsi qu'une diminution de la licence de marque de -3,1 M€.

Les revenus des produits du patrimoine immobilier comprennent l'ensemble des revenus issus des immeubles de rapport : loyers et dividendes. Ils ne présentent pas de variation significative.



Les autres produits sont constitués principalement des autres produits sur legs à hauteur de 2,0 M€ ; ils correspondent aux montants reçus non acceptés par le bureau du Conseil d'administration.

Faits marquants sur l'exercice

- Les ventes et prestations de services sont en baisse de 3 949 k€, due principalement à la diminution des prestations scientifiques sur le projet SARS-CoV-2 Emergence (-4 028 k€).
- Les produits de tiers financeurs publics sont en hausse de 7 091 k€. Cette hausse est due à la contribution du ministère de la Santé au titre des CNR (+2 300 k€) et aux autres financements publics tels que l'ANR et l'UE (+6 598 k€).
- Les ressources liées à la générosité du public augmentent de 4 018 k€ en net :
 - Une stabilité sur les dons manuels et les conventions de mécénat ;
 - Une diminution sur les legs, donations de -3 214 k€ ;
 - Une progression des assurances-vie de 7 140 k€.
- Les contributions financières (financements privés) augmentent de **1 517 k€**, dont 202 k€ sur les contrats R&D et 1 315 k€ sur les contrats de recherche et autres contributions privés.
- Les reprises sur provisions et transferts de charges sont en baisse de **1 406 k€**. Les principales variations sont imputables aux reprises de provisions clients (-2 359 k€) et aux reprises de provision plus importantes (873 k€), notamment la PIDR.
- L'utilisation des fonds dédiés est en augmentation par rapport à 2022 de **513 k€**. Cette variation se répartit de la façon suivante : sur les contrats de recherche (-892 k€), sur les contrats R&D (756 k€) et enfin sur les ressources liées à la GP (649 k€).
- Les autres produits sont constitués :
 - Des redevances de marque et brevets pour 20 013 k€ avec une baisse de -4 236 k€, notamment sur la licence de marque de (-3 110 k€) et les licences de brevets (-1 428 k€), compensée par une augmentation des MTA (+302 k€).
 - Des revenus des immeubles de rapport pour 7 258 k€, revenus stables par rapport à 2022.
 - Des autres produits stables correspondant principalement aux autres produits de legs dont le montant n'était pas inscrit dans le montant accepté du legs.

Note 10b : Les charges d'exploitation

En milliers d'euros

	31 déc. 2023	31 déc. 2022	Variation
Achats marchandises et matières premières	34 251	31 548	2 702
Variations de stocks	71	-124	194
Autres achats et charges externes	85 938	80 794	5 144
Impôts, taxes et versements assimilés	7 181	6 185	995
Salaires et traitements	124 081	118 404	5 677
Charges sociales	52 291	49 311	2 980
Dotations aux amortissements et aux dépréciations	36 676	36 855	-179
Dotations aux provisions	3 300	2 648	651
Reports en fonds dédiés	19 351	19 279	72
Autres charges	5 275	9 583	-4 309
Contribution des établissements hors métropole (*)	1 639	1 527	112
TOTAL CHARGES D'EXPLOITATION	370 052	356 012	14 040

(*) IP Guadeloupe, IP Guyane & IP Nouvelle-Calédonie

Les charges d'exploitation s'élèvent à **368,4 M€** et sont en augmentation de **13,9 M€ (+3,9 %)** par rapport à 2022.

Pour l'exercice 2023, l'évolution des dépenses d'exploitation s'analyse comme suit, selon les trois chapitres traditionnellement retenus pour l'établissement du budget (hors fonds dédiés) :

- Frais de personnel 176,3 M€, soit +5,2 % par rapport à 2022 ;
- Frais de fonctionnement 132,7 M€, soit +3,7 % par rapport à 2022 ;
- Amortissements, provisions 39,9 M€, soit +1,2 % par rapport à 2022.

Les frais de personnel

s'élèvent à 176,3 M€ contre 167,7 M€ en 2022, soit une augmentation de 8,6 M€ (+5,2 %).

Cette variation est imputable à une progression de 5,6 M€ sur les salaires et de 2,9 M€ sur les charges sociales.

Au 31 décembre 2023, l'Institut Pasteur compte 2 449 salariés contre 2 388 au 31 décembre 2022.

Les frais de fonctionnement

s'élèvent à 132,7 M€ contre 128,0 M€ en 2022, soit une augmentation de 4,7 M€ (+3,7 %).

L'analyse par poste de dépense présente les principales variations suivantes :

- Augmentation du poste « Achats de marchandises et matières premières » : **(34,3 M€/ +2,8 M€)** ;
- Augmentation du poste « Autres achats et charges externes » : **(85,9 M€/ +5,1 M€)** ;
- Augmentation du poste « Impôts et taxes » : **(7,1 M€/ +1,0 M€)** ;
- Diminution du poste « Autres charges » : **(5,2 M€/ -4,3 M€)**.

Amortissements, provisions (39,9 M€/ +0,4 M€)

• La **dotation aux amortissements** s'élève en 2023 à 36,6 M€ et diminue de 0,1 M€, soit -0,5 % par rapport à 2022 ;

• La **dotation aux provisions pour risques et charges** s'élève à 1,6 M€ contre 1,9 M€ en 2022, soit une diminution de -0,3 M€ ;

• La **dotation aux provisions pour charges d'exploitation** s'élève à 1,7 M€ en 2023 et concerne les créances commerciales.

Fonds dédiés (19,3 M€/ 0,0 M€)

La partie des ressources dédiées des projets définis qui n'a pas pu être utilisée est comptabilisée au passif du bilan en fonds dédiés avec pour contrepartie une charge dans le compte « Reports en fonds dédiés » : elle est de 19,3 M€ au 31 décembre 2023, et se répartit de la façon suivante :

- Contrats de recherche : 13,7 M€ / +0,1 M€,
- Contrats de R&D : 2,6 M€ / -0,4 M€,
- Ressources liées à la GP : 2,9 M€ / -0,4 M€.

La progression des charges d'exploitation hors fonds dédiés est de **13 968 k€** et porte principalement sur les postes des achats et charges externes (+5 144 k€), des charges de personnel (+8 657 k€).

• La partie des ressources dédiées des projets définis non utilisée est comptabilisée au passif du bilan en fonds dédiés avec pour contrepartie une charge dans le compte « Reports en fonds dédiés » : elle est de 19 351 k€ au 31 décembre 2023 et se répartit de la façon suivante : sur les contrats de recherche (13 720 k€), sur les contrats R&D (2 682 k€) et enfin sur les ressources liées à la GP (2 949 k€).

Note 11 : Le résultat financier

En milliers d'euros	31 déc. 2023	31 déc. 2022	Variation
De participation	24 800	3 488	21 313
Autres intérêts et produits assimilés	3 821	1 169	2 651
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges	9 491	1 411	8 081
Différences positives de change	699	1 133	-433
TOTAL PRODUITS FINANCIERS	38 812	7 201	31 611
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions	6 830	12 043	-5 213
Intérêts et charges assimilés	1 451	947	504
Différences négatives de change	246	455	-209
TOTAL CHARGES FINANCIÈRES	8 527	13 444	-4 917
Contribution des établissements hors métropole (*)	501	413	88
EXCÉDENT OU DÉFICIT FINANCIER	30 786	-5 830	36 616

(*) IP Guadeloupe, IP Guyane & IP Nouvelle-Calédonie

Le résultat financier de l'Institut Pasteur s'élève en 2023 à +30,8 M€.

Les 38,8 M€ de produits financiers se composent essentiellement des revenus de fonds dédiés et produits de taux pour 24,0 M€, des intérêts des placements court terme pour 3,8 M€ et de profits de change pour 0,7 M€. Les reprises sur provisions s'élèvent à 9,5 M€.

Les charges financières s'élèvent à 8,5 M€ et correspondent aux provisions pour 6,8 M€, aux intérêts à hauteur de 1,5 M€ liés aux emprunts et, à hauteur de 0,2 M€, aux pertes de change réelles et latentes.

En 2023, le portefeuille de placements à long terme cotés enregistre une progression de +17,0 %. Sur cette période, l'inflation est de +4,9 % en France et le marché monétaire progresse de +3,3 %. Les marchés d'obligations et d'actions sont en forte hausse : +7,2 % pour les obligations de la zone euro, +18,6 % pour les actions de la zone euro et +18,1 % pour les actions monde en euro.

Sur 5 ans, le portefeuille affiche une progression de 6,9 % annualisée.

Au 31 décembre 2023, les plus-values latentes s'élèvent à 134,0 M€ ; en application des règles de prudence comptables, ces plus-values ne sont pas constatées à l'actif du bilan.

L'excédent financier augmente de 36 616 k€, cette variation positive est essentiellement due aux revenus sur fonds communs de placement dédiés (coupons obligataires, dividendes d'actions et plus-values réalisées au sein des fonds dédiés de l'Institut Pasteur), qui augmentent de 21 313 k€, et parallèlement, aux diminutions des provisions sur les placements financiers 13 294 k€.

Le montant élevé des reprises sur provisions traduit une excellente année 2023 pour les marchés financiers, essentiellement pour les actions concernant les placements IP. Les placements cotés de l'Institut ont performé de +17 % sur l'année 2023, qui a été marquée par de nombreux événements. Ce sont finalement les politiques monétaires qui ont constitué le principal moteur de l'évolution.

**Note 12 : L'excédent ou le déficit exceptionnel**

En milliers d'euros	31 déc. 2023	31 déc. 2022	Variation
SUR OPÉRATIONS DE GESTION	1	31	-29
SUR OPÉRATIONS EN CAPITAL	16 109	33 097	-16 988
Produits de cession des immobilisations incorporelles et corporelles	5 892	19 720	-13 829
Produits de cession des titres du patrimoine	10 217	13 377	-3 159
Produits de cession des titres de participation			
REPRISES SUR PROVISIONS, DÉPRÉCIATIONS ET TRANSFERTS DE CHARGES	73	11 837	-11 763
Reprises des dépréciations des immobilisations incorporelles et corporelles			
Reprises sur provisions pour risques exceptionnels	73	11 837	-11 763
Reprises sur provisions des titres du patrimoine			
Reprises sur provisions des titres de participation			
TOTAL PRODUITS EXCEPTIONNELS	16 184	44 964	-28 780
SUR OPÉRATIONS DE GESTION	12	29	-17
SUR OPÉRATIONS EN CAPITAL	3 785	5 990	-2 204
Valeurs comptables des immobilisations incorporelles et corporelles cédées	2 529	5 990	-3 460
Pertes sur cessions des titres du patrimoine	1 256		1 256
Valeurs comptables des titres de participation cédés			
DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS, AUX DÉPRÉCIATIONS ET AUX PROVISIONS	905		905
Dotations aux amortissements des immobilisations incorporelles et corporelles			
Dotations aux dépréciations des immobilisations incorporelles et corporelles			
Dotations aux provisions pour risques exceptionnels	905		905
Dotations aux provisions des titres du patrimoine			
Dotations aux provisions des titres de participation			
TOTAL CHARGES EXCEPTIONNELLES	4 702	6 019	-1 317
Contribution des établissements hors métropole (*)	-109	3 000	-3 108
EXCÉDENT OU DÉFICIT EXCEPTIONNEL	11 373	41 945	-30 571

(*) IP Guadeloupe, IP Guyane & IP Nouvelle-Calédonie

Le résultat exceptionnel de l'exercice 2023 présente un excédent de 11,4 M€ contre un excédent de 41,9 M€ en 2022.

Au sein des opérations en capital, nous trouvons la composante relative aux plus ou moins-values réalisées sur les cessions des immobilisations incorporelles et corporelles pour +3,3 M€ (cession de biens immobiliers de rapport) ainsi que sur les immobilisations financières pour +8,9 M€ sur le portefeuille des titres du patrimoine. Le gain sur les titres du patrimoine est dû au redéploiement du portefeuille de placements financiers.

Au sein des provisions, amortissements et dépréciations, seul apparaît en 2023 de façon significative l'impact actuariel des engagements relatifs aux indemnités de fin de carrière pour (-0,9 M€ c/ +11,8 M€ en 2022).

Les opérations exceptionnelles sont constituées au sein des :

- opérations en capital, de la composante relative aux plus ou moins-values réalisées sur les cessions des immobilisations incorporelles et corporelles, ainsi que sur les immobilisations financières (titres de placements stables et titres de participations) ;
- provisions, amortissements et dépréciations. Nous avons les amortissements et provisions rattachées aux immobilisations incorporelles et corporelles, ainsi que les impacts actuariels des engagements relatifs aux indemnités de fin de carrière sur l'exercice.

Le résultat exceptionnel présente un excédent de 11 373 k€ en 2023 (41 945 k€ en 2022), compte tenu des cessions d'immobilisations (+12 324 k€ net (+27 107 k€ en 2022)) et d'une provision sur l'indemnité de départ en retraite (-905 k€ (+11 837 k€ en 2022)).

Note 13a : Le compte de résultat par origine et destination (CROD)

En milliers d'euros	Exercice 2023		Exercice 2022	
	Total	dont générosité du public	Total	dont générosité du public
A - PRODUITS ET CHARGES PAR ORIGINE ET DESTINATION				
PRODUITS PAR ORIGINE				
1 - Produits liés à la générosité du public	111,9	111,9	112,5	112,5
1.1 Cotisations sans contrepartie				
1.2 Dons, legs et mécénats	93,9	93,9	89,9	89,9
- Dons manuels	24,9	24,9	23,7	23,7
- Legs, donations et assurances-vie	65,1	65,1	61,2	61,2
- Mécénats	3,9	3,9	5,0	5,0
1.3 Autres produits liés à la générosité du public	17,9	17,9	22,6	22,6
2 - Produits non liés à la générosité du public	103,7		100,0	
2.1 Cotisations avec contrepartie	0		0	
2.2 Parrainage des entreprises	0		0	
2.3 Contributions financières sans contrepartie	28		26,7	
2.4 Autres produits non liés à la générosité du public	75,8		73,4	
3 - Subventions et autres concours publics	122,6		115,4	
4 - Reprises sur provisions et dépréciations	13,7	0	18,9	0
5 - Utilisation des fonds dédiés antérieurs	21,7	6,9	21,2	6,3
TOTAL DES PRODUITS	373,6	118,8	367,9	118,8
CHARGES PAR DESTINATION				
1 - Missions sociales	275,7	88,1	264,2	85,7
1.1 Réalisées en France	265,5	86,6	251,0	83,5
- Actions réalisées par l'organisme	262,6	85,9	247,8	82,7
<i>Recherche</i>	215,5	75,0	206,3	72,4
<i>Actions de santé publique</i>	20,0	4,6	16,7	4,2
<i>Enseignement</i>	4,6	1,1	3,8	1,0
<i>Développement des applications de la recherche</i>	22,6	5,2	21,0	5,2
- Versements à un organisme central ou d'autres organismes	2,8	0,7	3,2	0,8
1.2 Réalisées à l'étranger	10,3	1,5	13,2	2,2
- Actions réalisées par l'organisme	3,7	0	4,5	0
- Versements à un organisme central ou d'autres organismes	6,6	1,5	8,7	2,2
2 - Frais de recherche de fonds	19,3	15,2	19,1	16,7
2.1 Frais d'appel à la générosité du public	15,2	15,2	16,7	16,7
2.2 Frais de recherche d'autres ressources	4,1	0	2,4	0
3 - Frais de fonctionnement	54,2	12,6	52,2	13,0
4 - Dotations aux provisions et dépréciations	11,0	0	14,7	0
5 - Impôt sur les bénéfices				
6 - Report en fonds dédiés de l'exercice	19,4	2,9	19,3	3,4
TOTAL DES CHARGES	379,6	118,8	369,4	118,8
EXCÉDENT OU DÉFICIT	-6,1	0	-1,5	0



En milliers d'euros	Exercice 2023		Exercice 2022	
	Total	dont générosité du public	Total	dont générosité du public
B - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE				
PRODUITS PAR ORIGINE				
1 - Contributions volontaires liées à la générosité du public	0	0,2	0	0,1
Bénévolat		0		0
Prestations en nature		0		0
Dons en nature		0,2		0,1
2 - Contributions volontaires non liées à la générosité du public				
3 - Concours publics en nature	0		0	
Prestations en nature				
Dons en nature				
TOTAL	0	0,2	0	0,1
CHARGES PAR DESTINATION				
1 - Contributions volontaires aux missions sociales	0	0	0	0
Réalisées en France		0		0
Réalisées à l'étranger		0		0
2 - Contributions volontaires à la recherche de fonds		0		0
3 - Contributions volontaires au fonctionnement		0		0
TOTAL	0	0	0	0

Note 13b : Le compte d'emploi annuel des ressources collectées auprès du public (loi n°91-772 du 7 août 1991)

EMPLOIS PAR DESTINATION		Exercice 2023	Exercice 2022	RESSOURCES PAR ORIGINE		Exercice 2023	Exercice 2022
EMPLOIS DE L'EXERCICE		RESSOURCES DE L'EXERCICE					
1 - Missions sociales	88,1	85,7	1 - Ressources liées à la générosité du public	111,9	112,5		
1.1 Réalisées en France	86,6	83,5	1.1 Cotisations sans contrepartie				
- Actions réalisées par l'organisme	85,9	82,7	1.2 Dons, legs et mécénats	93,9	89,9		
Recherche	75,0	72,4	- Dons manuels	24,9	23,7		
Actions de santé publique	4,6	4,2	- Legs, donations et assurances-vie	65,1	61,2		
Enseignement	1,1	1,0	- Mécénats	3,9	5,0		
Développement des applications de la recherche	5,2	5,2	1.3 Autres ressources liées à la générosité du public	17,9	22,6		
- Versements à un organisme central ou d'autres organismes agissant en France	0,7	0,8	- Quote-part de générosité reçue d'autres organismes	0,9	0,8		
			- Revenus générés par les actifs issus de la GP	17,1	21,8		
1.2 Réalisées à l'étranger	1,5	2,2					
- Actions réalisées par l'organisme		0					
- Versements à un organisme central ou d'autres organismes agissant à l'étranger	1,5	2,2					
2 - Frais de recherche de fonds	15,2	16,7					
2.1 Frais d'appel à la générosité du public	15,2	16,7					
2.2 Frais de recherche d'autres ressources	0	0					
3 - Frais de fonctionnement	12,6	13					
TOTAL DES EMPLOIS	115,9	115,4	TOTAL DES RESSOURCES	111,9	112,5		
4 - Dotations aux provisions et dépréciations	0	0	2 - Reprises sur provisions et dépréciations	0	0		
5 - Report en fonds dédiés de l'exercice	2,9	3,4	3 - Utilisation des fonds dédiés antérieurs	6,9	6,3		
EXCÉDENT DE LA GÉNÉROSITÉ DU PUBLIC DE L'EXERCICE	0	0	DÉFICIT DE LA GÉNÉROSITÉ DU PUBLIC DE L'EXERCICE				
TOTAL	118,8	118,8	TOTAL	118,8	118,8		
	31,3 %	32,2 %	RESSOURCES REPORTÉES LIÉES À LA GÉNÉROSITÉ DU PUBLIC EN DÉBUT D'EXERCICE (HORS FONDS DÉDIÉS)	53,4	59,6		
			(+) Excédent ou (-) insuffisance de la générosité du public	0	0		
			(-) Investissements et (+) désinvestissements nets liés à la générosité du public de l'exercice	2,5	-6,3		
			RESSOURCES REPORTÉES LIÉES À LA GÉNÉROSITÉ DU PUBLIC EN FIN D'EXERCICE (HORS FONDS DÉDIÉS)	55,8	53,4		
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE	Exercice 2023	Exercice 2022		Exercice 2023	Exercice 2022		
EMPLOIS DE L'EXERCICE	RESSOURCES DE L'EXERCICE						
1 - Contributions volontaires aux missions sociales	0,0	0,0	1 - Contributions volontaires liées à la générosité du public	0,2	0,1		
Réalisées en France			Bénévolat				
Réalisées à l'étranger			Prestations en nature				
2 - Contributions volontaires à la recherche de fonds			Dons en nature	0,2	0,1		
3 - Contributions volontaires au fonctionnement							
TOTAL	0,0	0,0	TOTAL	0,2	0,1		
FONDS DÉDIÉS LIÉS À LA GÉNÉROSITÉ DU PUBLIC	Exercice 2023	Exercice 2022					
FONDS DÉDIÉS LIÉS À LA GÉNÉROSITÉ DU PUBLIC EN DÉBUT D'EXERCICE	20,7	23,6					
(-) Utilisation	-6,9	-6,3					
(+) Report	2,9	3,4					
FONDS DÉDIÉS LIÉS À LA GÉNÉROSITÉ DU PUBLIC EN FIN D'EXERCICE	16,7	20,7					

LE COMPTE D'EMPLOI DES RESSOURCES COLLECTÉES AUPRÈS DU PUBLIC (CER) ET LE COMPTE DE RÉSULTAT PAR ORIGINE ET DESTINATION (CROD)

Cadre de référence

Organisme faisant appel à la générosité publique, l'Institut Pasteur présente un compte emploi des ressources (CER) et un compte de résultat par origine et destination (CROD) en conformité avec les principes du nouveau règlement comptable n° 2018-06 du 5 décembre 2018 intégrant les règlements ANC n° 2019-04 et n° 2020-08, s'appliquant aux comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif.

Le CER a pour objet de donner une lecture immédiate de l'usage que toute fondation ou association fait des ressources collectées auprès du public pour financer ses missions sociales. Le CER ici présenté reflète ainsi le modèle économique et les missions sociales de l'Institut Pasteur.

Le modèle économique de l'Institut est caractérisé par une pluralité de sources de financement, publiques et privées, mises au service d'un objet social profondément ancré dans une perspective de long terme, qui est de contribuer à la prévention et au traitement des maladies, notamment dans le domaine des maladies infectieuses, par le développement et la poursuite de travaux de recherche dans tous les domaines des sciences biologiques, par l'enseignement et la formation en relation avec les activités de recherche énoncées ci-dessus et le transfert des connaissances en vue d'applications visant à améliorer la santé.

Par décret en date du 12 janvier 2021, de nouveaux statuts de la fondation reconnue d'utilité publique dite « Institut Pasteur » ont été approuvés. Les modifications principales portent sur trois points :

- La durée du mandat du directeur général.
- La composition du conseil scientifique.
- L'actualisation des dispositions financières, dont principalement l'inscription de la dotation de la Fondation pour un montant de 700 000 000 euros (article 14 des nouveaux statuts) et la suppression de dispositions concernant les libéralités.

Règles spécifiques et notes explicatives

Conformément au règlement comptable, les mécanismes d'allocation qui sous-tendent l'élaboration du CER et du CROD traduisent les règles de gestion et d'affectation définies par l'Institut et s'appuient en conséquence sur les clés de répartition établies en interne (ventilations analytiques).

Les emplois sont évalués suivant le « coût complet » par destination (correspondant aux coûts directs de fonctionnement,

de personnel et d'amortissement des matériels, augmentés des quotes-parts de charges générales afférentes).

En 2022, une revue des charges indirectes a conduit l'Institut à corriger l'affectation des charges de la DRH historiquement considérées en charges générales et donc reventilées sur l'ensemble des périmètres (support et missions sociales). Les charges de la DRH ont été repositionnées en support et ne sont plus reventilées. Mécaniquement, cet ajustement impacte fortement le poste « Frais de fonctionnement » du CROD et du CER à compter de cet exercice.

La colonne « TOTAL » du CROD intègre respectivement la totalité des emplois et des ressources de l'exercice, en adéquation avec les charges et les produits, y compris provisions et reprises de provisions, du compte de résultat, selon les ventilations analytiques qui lui sont propres.

Le compte d'emploi de ressources collectées auprès du public (CER)**Les ressources**

Les ressources collectées auprès du public (hors reprises sur provisions et dépréciations et utilisation des fonds dédiés) s'élèvent à **111,9 M€** en 2023, relativement stables par rapport à 2022.

Elles correspondent aux dons, mécénats et legs (affectés ou non affectés) collectés (**93,9 M€**) ainsi qu'aux autres ressources liées à la générosité du public (**17,9 M€**).

Cette seconde rubrique intègre les quotes-parts de générosité reçues d'autres organismes pour 0,8 M€ ainsi que les revenus générés par les actifs issus de la générosité du public pour 17,1 M€ :

- Revenus du patrimoine immobilier de rapport (4,5 M€) ;
- Produits issus de placements financiers (7,4 M€) ;
- Produits nets liés à des cessions d'actifs (3,2 M€) ;
- Autres produits sur legs (2,0 M€).

Par convention, la part des produits financiers assimilés à des produits issus de la générosité du public est calculée en fonction du poids relatif, dans les comptes annuels, de la générosité du public dans les ressources courantes et exceptionnelles (hors composante financière). Cette part ainsi calculée s'élève, pour l'année 2023, à 29,7 % (vs 31,5 % en 2022).

Les emplois

Les emplois de l'exercice (hors dotations aux provisions et dépréciations et reports en fonds dédiés) financés/couverts par des ressources collectées auprès du public s'élèvent à **115,9 M€**, stables par rapport à 2022.

L'affectation par emploi des ressources collectées auprès du public est régie comme suit :

- Les dons et legs affectés aux missions sociales sont, en respect de la volonté du donateur ou du testateur, mis à disposition des unités de recherche l'année de leur perception.
- Les ressources collectées auprès du public, correspondant aux dons et legs non affectés et aux autres produits liés à l'appel à la générosité du public, sont allouées en priorité aux frais d'appel à la générosité du public, le solde étant réparti sur l'ensemble des postes d'emplois sur une base proportionnelle aux dépenses.

Pour 2023, 31,3 % (soit **118,8 M€** du total des charges inscrit au compte de résultat) sont pour :

- 28,0 M€ alloués directement à la recherche et 2,9 M€ constatés en report en fonds dédiés en fin d'exercice.
- 15,2 M€ alloués directement aux frais d'appel à la générosité du public.
- 72,7 M€ répartis proportionnellement entre les missions sociales et les dépenses de fonctionnement, respectivement pour 60,1 M€ et 12,6 M€.

Le compte de résultat par origine et destination (CROD)

Les produits par origine

Le total des produits s'élève à **379,6 M€** (vs 369,4 M€ en 2022).

Les produits liés à la générosité du public s'élèvent à **111,9 M€**.

Les produits non liés à la générosité du public s'élèvent à **103,7 M€** en 2023 et regroupent :

- Les contributions financières (**28,0 M€**), dont les contrats de R&D conclus avec les industriels, les contrats de recherche et autres financements sur fonds privés et fonds en provenance de structure collectrices de générosité publique (FRM, AFM, LNCC, etc.).
- Les autres produits (75,8 M€) composés des autres ressources de l'Institut Pasteur :
 - les redevances (20,0 M€),
 - les produits financiers non affectés aux ressources issues de la générosité du public (22,0 M€),
 - les ventes et services (20,9 M€),
 - les autres produits (12,9 M€), dont les revenus des immeubles de rapport non issus de la générosité du public, les quotes-parts de résultat excédentaires des établissements secondaires et les plus-values réelles sur titres de patrimoine et de participation.

Les subventions et autres concours publics : 122,6 M€ (vs 115,4 M€ en 2022) comprennent principalement les subventions publiques pour 65,1 M€ et les contrats de recherche publics pour 57,5 M€, contributeurs de la croissance du poste depuis 2 ans.

Les reprises de provisions (13,7 M€) comprennent essentiellement les reprises sur provisions pour risques et charges liées aux activités courantes de l'Institut Pasteur : reprises d'exploitation (3,6 M€) et reprises de titres de patrimoine (9,2 M€).

L'utilisation des fonds dédiés s'élève à **21,7 M€** et concerne les dons et mécénats pour 6,9 M€ et les autres sources de financement pour 14,8 M€.

Les charges par destination

Les missions sociales s'élèvent à **275,7 M€**, représentent 72,6 % du total des charges inscrites au compte de résultat, en progression par rapport à 2022 (264,2 M€), avec cependant des évolutions contrastées :

- en nette augmentation sur le périmètre national (+14,5 M€) avec la recherche (+9,2 M€), les actions de santé publique (+3,3 M€), l'enseignement (+0,8 M€) et le développement des applications de la recherche (+1,6 M€), cependant en diminution sur les versements à un organisme agissant en France (-0,4 M€) ;
- en décroissance sur les actions réalisées à l'étranger (-2,9 M€).

La part des missions sociales dans les charges est en réalité de 77,7 %, en intégrant le poste « Report en fonds dédiés », lié intégralement aux activités des missions sociales, principalement de la recherche.

Les frais de recherche de fonds (19,3 M€ et 5,1 % des emplois) comprennent les frais d'appel à la générosité du public (15,2 M€) « dans le but de recueillir auprès du public des moyens pour réaliser les actions ». Ils correspondent aux frais engagés pour collecter des fonds auprès du public (dons et legs, principalement) et aux frais de gestion des actifs issus de la générosité du public et des charges sur legs.

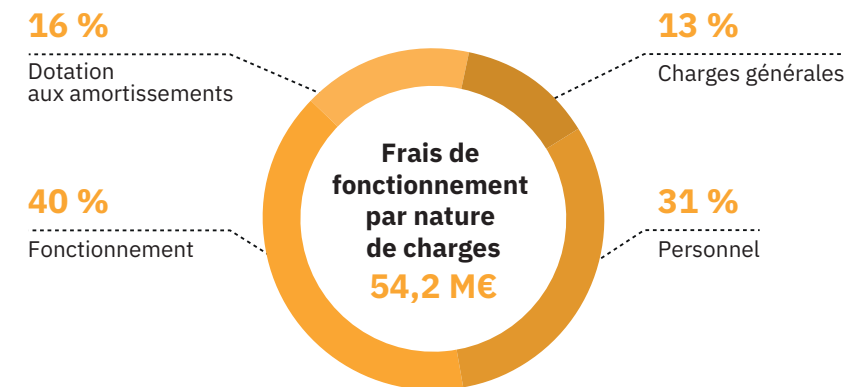
Les frais de recherche d'autres ressources représentant « les frais engagés dans le but d'obtenir des ressources non liées à la générosité du public et des subventions ou autres concours publics » s'élèvent à 4,1 M€ et, outre les dépenses liées aux activités du service des contrats de recherche et autres actions destinées à collecter des fonds ne relevant pas de la générosité du public (1,6 M€), ces frais intègrent en 2023 des charges issues des actifs (immeubles de rapport) non issus de la générosité du public (2,5 M€).

Les frais de fonctionnement (54,2 M€) représentent 14,2 % du total des charges de l'exercice inscrites au compte de résultat (stables en contribution) et correspondent :

- Aux charges directes rattachées aux directions de l'Institut Pasteur (directions générale, financière, direction des ressources humaines*, direction des ressources techniques, direction des systèmes d'information, direction juridique, etc.) charges d'activité ou autres charges, soit 87 % du total ;
- Aux charges indirectes de ces mêmes directions, non spécifiquement affectables aux diverses activités, soit 13 % du total.

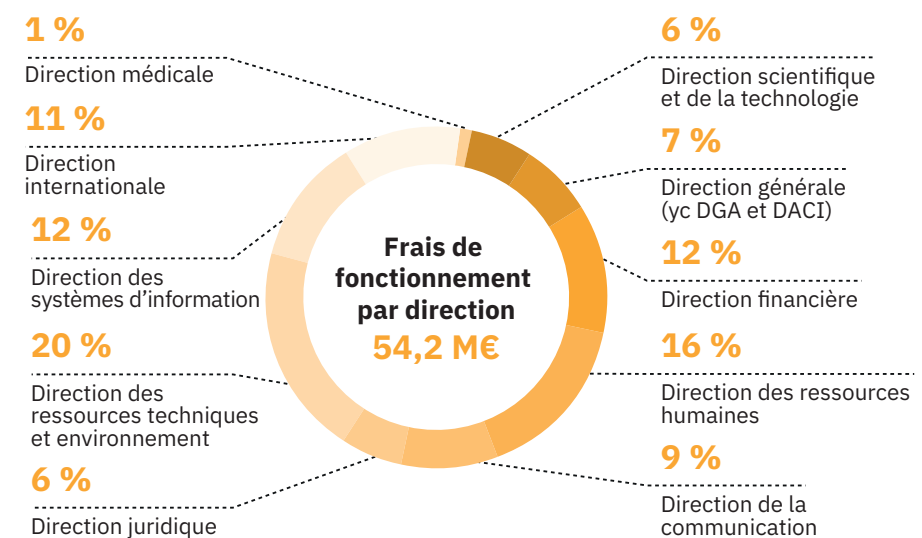
(*) Intégrée en frais de fonctionnement à partir de 2022

La répartition des frais de fonctionnement



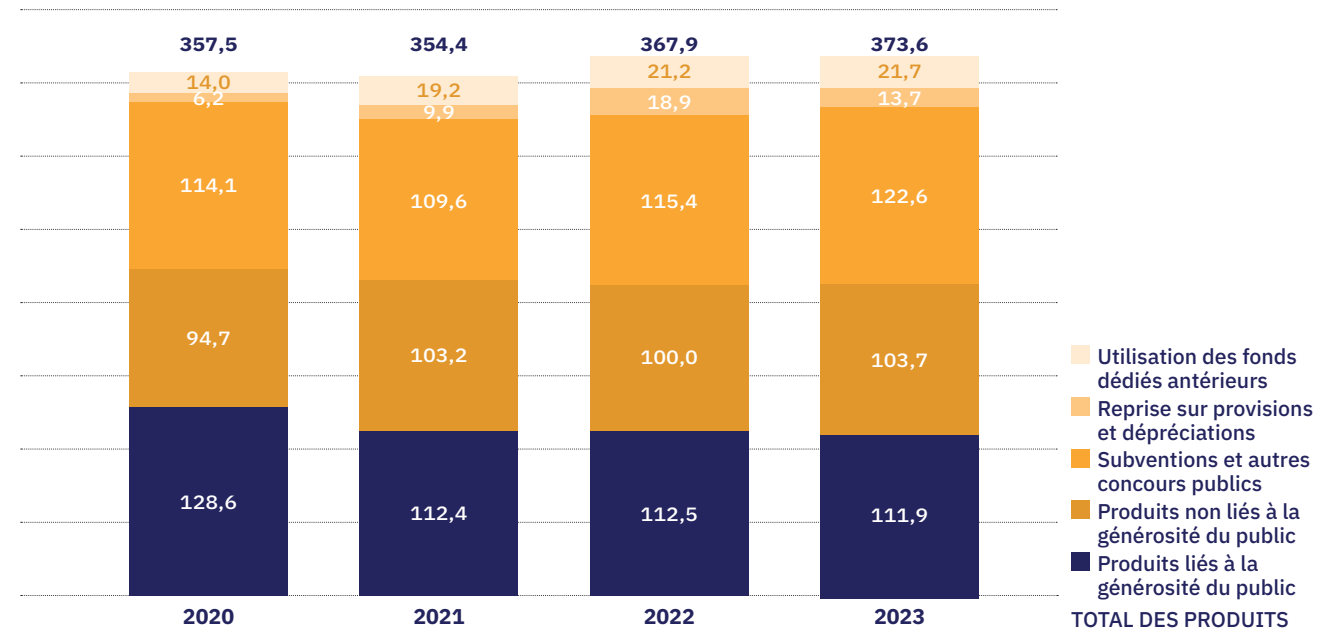
LES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET DÉPRÉCIATIONS (11,0 M€ pour 2023) correspondent aux provisions de gestion courante (4,2 M€) et autres provisions sur titres de patrimoine et de participation (6,8 M€).

Détail de la rubrique frais de fonctionnement



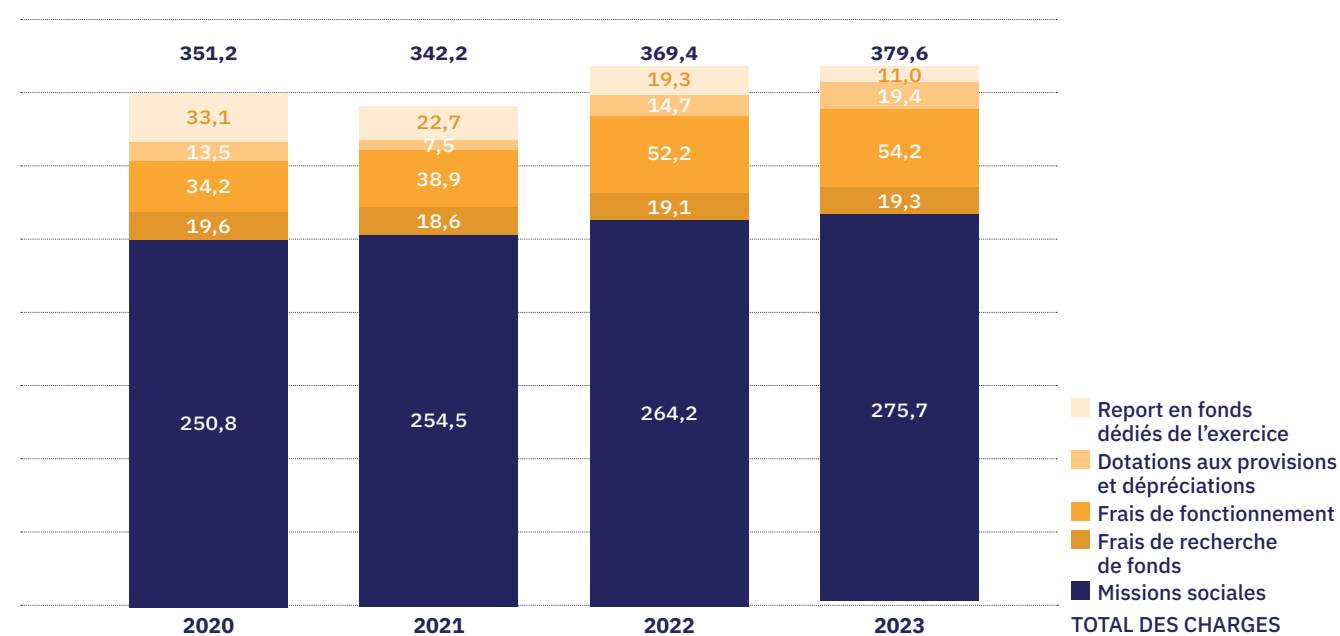
Évolution 2020-2023

Compte de résultat par origine et destination : produits (en M€)



Évolution 2020-2023

Compte de résultat par origine et destination : emplois (en M€)



AUTRES INFORMATIONS

Note 14 : Engagements hors bilan

Engagements donnés

Engagement de souscription FPS Capital Investissement Flexstone Partners (ex Euro-PE)

L'Institut Pasteur s'est engagé en 2017 à souscrire des parts du FPS (fonds professionnel spécialisé) Pasteur Capital Investissement, géré par Flexstone Partners (ex Euro-PE), à hauteur de 25 000 000 d'euros ; engagement porté à 30 000 000 d'euros en 2019. En 2021, l'engagement a été porté à 35 M€, avec une autorisation de dépassement de 5 M€ supplémentaires.

Au 31 décembre 2023, 21 425 530 € ont été versés et 13 574 470 € restent à verser et constituent un engagement hors bilan.

Engagement de souscription FCPI Kurma Diag

L'Institut Pasteur s'est engagé en 2015 à souscrire des parts de Kurma Diag à hauteur de 1 000 000 d'euros.

Au 31 décembre 2023, 882 878 € ont été versés et 117 122 € restent à verser et constituent un engagement hors bilan.

Engagement de souscription FCPI Kurma Biofund III

L'Institut Pasteur s'est engagé en 2019 à souscrire des parts de Kurma Biofund III à hauteur de 10 000 000 d'euros.

Au 31 décembre 2023, 5 000 251 € ont été versés et 4 999 749 € restent à verser et constituent un engagement hors bilan.

Engagement de souscription Elaia PSL Innovation Fund

L'Institut Pasteur s'est engagé en 2019 à souscrire des parts de Elaia PSL Innovation Fund à hauteur de 5 000 000 d'euros.

Au 31 décembre 2023, 2 577 854 € ont été versés et 2 422 146 € restent à verser et constituent un engagement hors bilan.

Engagement de souscription CapDecisif IV

L'Institut Pasteur s'est engagé en 2020 à souscrire des parts de CapDecisif IV à hauteur de 5 000 000 d'euros.

Au 31 décembre 2023, 2 873 496 € ont été versés et 2 126 504 € restent à verser et constituent un engagement hors bilan.

Engagement de souscription Advent LS

L'Institut Pasteur s'est engagé en 2020 à souscrire des parts de Advent LS à hauteur de 9 000 000 GBP.

Au 31 décembre 2023, 2 770 588 £ ont été versés et 6 229 412 £ restent à verser et constituent un engagement hors bilan.

Engagement de souscription Abingworth Bio & LP

L'Institut Pasteur s'est engagé en 2020 à souscrire des parts de Abingworth Bio & LP à hauteur de 6 000 000 USD.

Au 31 décembre 2023, 3 743 392 \$ ont été versés et 2 256 608 \$ restent à verser et constituent un engagement hors bilan.

Engagement de souscription SPPICAV A PLUS GENERATION 3

L'Institut Pasteur s'est engagé en 2021 à souscrire en actions de la SPPICAV à hauteur de 5 000 000 d'euros.

Au 31 décembre 2023, 8 525 400 € ont été versés et 1 474 600 € restent à verser et constituent un engagement hors bilan.

Engagement de souscription FPS Capital investissement Swen Capital Partners

L'Institut Pasteur s'est engagé en 2021 à souscrire des parts du FPS Pasteur Capital Investissement 2 géré par Swen Capital Partners à hauteur de 60 000 000 d'euros.

Au 31 décembre 2023, 23 100 000 € ont été versés et 36 900 000 € restent à verser et constituent un engagement hors bilan.

Engagement de souscription Argobio

L'Institut Pasteur s'est engagé en 2021 à souscrire des parts de Argobio à hauteur de 10 000 000 d'euros.

Au 31 décembre 2023, 6 000 000 € ont été versés et 4 000 000 € restent à verser et constituent un engagement hors bilan.

Engagement de souscription Capital X Sofinnova

L'Institut Pasteur s'est engagé en 2021 à souscrire des parts de Sofinnova Capital X à hauteur de 8 000 000 d'euros.

Au 31 décembre 2023, 1 508 080 € ont été versés et 6 491 920 € restent à verser et constituent un engagement hors bilan.

Engagement de souscription Blackstone Strategic Partners

L'Institut Pasteur s'est engagé en 2022 à souscrire des parts de Blackstone Strategic Partners à hauteur de 30 000 000 d'euros.

Au 31 décembre 2023, 7 212 780 € ont été versés et 22 787 220 € restent à verser et constituent un engagement hors bilan.

Engagement de souscription MPM Bioventures

L'Institut Pasteur s'est engagé en 2023 à souscrire des parts de MPM Bioventures à hauteur de 5 000 000 USD.

Au 31 décembre 2023, 740 000 \$ ont été versés et 4 260 000 \$ restent à verser et constituent un engagement hors bilan.

Engagement de souscription Pantheon PGIF IV

L'Institut Pasteur s'est engagé en 2023 à souscrire des parts de PGIF IV à hauteur de 20 000 000 d'euros.

Au 31 décembre 2023, 7 455 223 € ont été versés et 12 544 777 € restent à verser et constituent un engagement hors bilan.

Engagement de swap de taux en rapport avec la mise en place d'un emprunt au LCL

L'Institut Pasteur s'est engagé en 2019 sur un échange de taux variable Euribor contre un taux fixe de 0,73 %, à hauteur des 29 000 000 d'euros de l'emprunt souscrit.

Au 31 décembre 2023, cet engagement hors bilan porte sur les 15 225 000 € restant à verser d'ici l'échéance du 15/02/2029.

Institut Pasteur Guyane

Les engagements hors bilan au 31 décembre 2023 pour les crédits-baux s'élèvent à 53 521 d'euros.

Engagements reçus

Au 31 décembre 2023, aucun dossier de legs n'est en attente d'acceptation du bureau de Conseil d'administration.

Pour information, un legs accepté en 2016 et en contentieux depuis 2018 pour 10 111 k€ est par prudence non inscrit à l'actif du bilan.

Note 15 : Effectif des salariés au 31 décembre

Il s'agit de l'effectif total, c'est-à-dire des salariés présents et ceux dont le contrat est temporairement suspendu.

	Femmes		Hommes		Total	
	2023	2022	2023	2022	2023	2022
Chercheurs	463	452	447	433	910	885
Chercheurs instituts consolidés (*)	6	6	6	7	12	13
Ingénieurs, techniciens, administratifs	983	970	556	533	1 539	1 503
Ingénieurs, techniciens, administratifs instituts consolidés (*)	85	79	46	47	131	126
TOTAL	1 537	1 507	1 055	1 020	2 592	2 527

(*) Instituts consolidés = IP Guadeloupe, IP Guyane & IP Nouvelle-Calédonie

Note 16 : Rémunérations

Conformément à l'article 833-17 du règlement ANC n° 2016-07 modifiant le règlement n° 2014-03 sur les rémunérations et engagements pris envers les dirigeants :

- les membres du Conseil d'administration exercent leur fonction à titre bénévole ;
- les 17 membres du Comité de direction (18 membres en 2022) ont perçu au titre des rémunérations 2023, y compris les droits d'inventeurs, un montant global de 2 897 464 euros (2 665 527 euros pour 2022). Le montant des engagements de retraite (indemnités conventionnelles de retraite) à leur profit s'élève pour 2023 à 887 856 euros (902 386 euros pour 2022).

Pour information :

- Le montant global des rémunérations versées aux dix personnes les mieux rémunérées, y compris les droits d'inventeurs perçus, s'est élevé, pour l'exercice 2023, à 2 051 648 euros (2 532 935 euros pour 2022).
- Le montant global des rémunérations des trois plus hauts cadres dirigeants salariés s'est élevé, pour l'exercice 2023, à 811 135 euros (735 099 euros pour 2022).

Aucun de ces dirigeants ne bénéficie d'avantages en nature.

Note 17 : Autres informations

Les honoraires des commissaires aux comptes au titre de l'exercice clos au 31 décembre 2023 s'élèvent à 135 200 euros HT, après effet de l'indexation prévue au contrat.

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES.

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES *SUR LES COMPTES ANNUELS*

Exercice clos le 31 décembre 2023

Au Conseil d'administration de la Fondation Institut Pasteur

OPINION

En exécution de la mission qui nous a été confiée par le Conseil d'administration, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la Fondation Institut Pasteur relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2023, tels qu'ils sont joints au présent rapport. Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la fondation à la fin de cet exercice.

FONDEMENT DE L'OPINION

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2023 à la date d'émission de notre rapport.

JUSTIFICATION DES APPRÉCIATIONS

En application des dispositions des articles L821-53 et R821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance

les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

- Dans le cadre de notre appréciation des principes comptables suivis par votre fondation, nous avons vérifié que les modalités retenues pour l'élaboration du compte de résultat par origine et destination et du compte d'emploi annuel des ressources collectées auprès du public sont décrites de manière appropriée dans les notes 13a « Le Compte de résultat par origine et destination (CROD) » et 13b « Le Compte d'emploi annuel de ressources collectées » de l'annexe, sont conformes aux dispositions du règlement ANC n° 2018-06 et ont été correctement appliquées.

- La note « Legs, donations et successions (libéralités) » de l'annexe expose les règles et méthodes comptables relatives au traitement comptable des libéralités dont la fondation est bénéficiaire.

La note 2 « Immobilisations financières » et la note 4a « Valeurs mobilières de placement » exposent les règles et méthodes comptables relatives au traitement et à la classification comptable des placements.

Dans le cadre de notre appréciation des règles et principes comptables suivis par votre fondation, nous avons vérifié le caractère approprié des méthodes comptables visées ci-dessus et des informations fournies dans l'annexe des comptes et nous nous sommes assurés de leur correcte application.

VÉRIFICATIONS *SPÉCIFIQUES*

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion de la Directrice générale et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres du Conseil d'administration.

RESPONSABILITÉS *DE LA DIRECTION ET DES PERSONNES CONSTITUANT LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE RELATIVES AUX COMPTES ANNUELS*

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la fondation à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la fondation ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par la Directrice générale.

RESPONSABILITÉS *DU COMMISSAIRE AUX COMPTES RELATIVES À L'AUDIT DES COMPTES ANNUELS*

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à

un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre fondation.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;

- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;

- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la fondation à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.



Le commissaire aux comptes

Paris La Défense, le 12 avril 2024

KPMG Audit
Département de KPMG S.A.

Romain Mercier
Associé

Ce rapport annuel est conçu et réalisé par l'agence Bergamote,
une agence certifiée AFNOR (grade confirmé**), EcoVadis (badge argent)
et qui adhère, comme l'Institut Pasteur, au Global Compact.

La réalisation de ce rapport suit la politique d'achats de l'Institut Pasteur, guidée par un code de conduite éthique
des acheteurs et s'inscrivant dans la charte de prévention et de gestion des conflits d'intérêts de l'Institut. Cette politique
d'achats est notamment respectueuse des pratiques environnementales et promeut des initiatives durables.

MERCI
À NOS 210 000 DONATEURS
INDIVIDUELS,
À NOS TESTATEURS,
À NOS MÉCÈNES
ET À NOS PARTENAIRES.



25-28, rue du Docteur-Roux
75724 Paris Cedex 15

 @institutpasteur
 Institut Pasteur
 Institut Pasteur
 institutpasteur
 institutpasteurvideo

www.pasteur.fr

Fondation reconnue d'utilité publique